

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, December 11, 2025

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met with videoconference this day at 8:02 a.m. [ET] to study the subject matter of those elements contained in Divisions 32, 40, 41 and 42 of Part 5 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025.

Senator Joan Kingston (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, everyone.

[*Translation*]

It's almost Christmas!

[*English*]

Before we begin, I would like to ask all the senators to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Please make sure to keep your earpiece away from all microphones at all times. Do not touch the microphone. Activation and deactivation will be managed by the console operator. Finally, please avoid handling your earpiece while your microphone is on. Earpieces should either remain on the ear or be placed on the designated sticker at each seat. Thank you all for your cooperation.

I would like to begin by acknowledging that the land on which we gather is on the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation.

I am Joan Kingston, and Chair of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. I would like to ask the senators to introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Verner: Josée Verner, deputy chair of the committee from Quebec.

Senator Miville-Dechêne: Julie Miville-Dechêne from Quebec.

Senator Youance: Suze Youance from Quebec.

[*English*]

Senator Lewis: Todd Lewis, Saskatchewan.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Treaty 10 territory, Manitoba region.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 11 décembre 2025

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 02, avec vidéoconférence, pour étudier la teneur des éléments des sections 32, 40, 41 et 42 de la partie 5 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

La sénatrice Joan Kingston (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour à tous.

[*Français*]

C'est presque Noël!

[*Traduction*]

Avant de commencer, je vous invite à prendre connaissance des cartes placées devant vous. Elles énoncent les précautions à prendre contre les incidents acoustiques. Assurez-vous de garder votre oreillette à l'écart de tous les microphones en tout temps. Ne touchez pas au microphone. Le pupitre va se charger de l'activation et de la désactivation. Et dernière consigne, évitez de manipuler votre oreillette si le microphone est activé. Gardez votre oreillette sur votre oreille ou déposez-la sur l'autocollant prévu à cet effet à chaque siège. Merci de votre coopération.

Je voudrais commencer par reconnaître que la terre sur laquelle nous nous réunissons est le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine anishinabe.

Je m'appelle Joan Kingston, sénatrice du Nouveau-Brunswick et présidente du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. J'aimerais maintenant demander aux sénateurs de se présenter.

[*Français*]

La sénatrice Verner : Josée Verner, vice-présidente du comité, du Québec.

La sénatrice Miville-Dechêne : Julie Miville-Dechêne, du Québec.

La sénatrice Youance : Suze Youance, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Lewis : Todd Lewis, de la Saskatchewan.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, du Manitoba, dans le territoire visé par le Traité n° 10.

Senator D. M. Wells: David Wells, Newfoundland and Labrador.

[*Translation*]

Senator Aucoin: Réjean Aucoin from Nova Scotia.

Senator Galvez: Rosa Galvez from Quebec.

[*English*]

Senator Fridhandler: Daryl Fridhandler, Alberta.

The Chair: Thank you. I would like to welcome everybody today, as well as those listening online at sencanada.ca.

Today, pursuant to the order of reference received from the Senate on November 26, we are pursuing our study on the subject matter of those elements contained in Divisions 32, 40, 41 and 42 of Part 5 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025.

Today we have with us, from Natural Resources Canada, Erin O'Brien, Assistant Deputy Minister, Fuels Sector; and Veronique Houle, Director, Projects Division, Policy and Planning Branch, Fuels Sector.

We have, from the Major Projects Office, Peter Feldberg, Vice President, Regulatory Affairs, by video conference; and Sarah Jackson, Director, Regulatory Coordination, by video conference.

From the Canada Energy Regulator, we have Darren Christie, Chief Economist; and also Mike Johnson, Technical Leader, Hydrocarbon Resource, both by video conference.

Welcome to all of you.

We are going to begin with Erin O'Brien from Natural Resources Canada.

Erin O'Brien, Assistant Deputy Minister, Fuels Sector, Natural Resources Canada: Thank you so much, chair and senators. It is a pleasure to be here with you today. I am very happy to be accompanied by my colleagues Mr. Feldberg, Mr. Christie, Ms. Houle and others.

Today I am looking forward to discussing your study of amendments to the Canadian Energy Regulator Act, which are proposed in Division 41 of Bill C-15.

Le sénateur D. M. Wells : David Wells, de Terre-Neuve-et-Labrador.

[*Français*]

Le sénateur Aucoin : Réjean Aucoin, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Galvez : Rosa Galvez, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Fridhandler : Daryl Fridhandler, de l'Alberta.

La présidente : Merci. Bienvenue à tous ceux qui sont présents dans la salle, ainsi qu'aux personnes qui suivent nos délibérations par l'entremise du site Web sencanada.ca.

Aujourd'hui, conformément à l'ordre de renvoi que nous a confié le Sénat le 26 novembre dernier, nous poursuivons notre étude sur la teneur des éléments des sections 32, 40, 41 et 42 de la partie 5 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

Nous accueillons des porte-parole du ministère des Ressources naturelles du Canada, soit Mme Erin O'Brien, sous-ministre adjointe, Secteur des carburants, ainsi que Mme Veronique Houle, directrice, Division des projets, Direction des politiques et planification, Secteur des carburants.

Nous recevons également M. Peter Feldberg, vice-président chargé des affaires réglementaires, ainsi que Mme Sarah Jackson, directrice, Coordination réglementaire, du Bureau des grands projets. Les deux se joignent à nous par vidéoconférence.

Enfin, M. Darren Christie, spécialiste en chef économie, et M. Mike Johnson, chef technique, Ressources d'hydrocarbures, témoigneront au nom de la Régie de l'Énergie du Canada, également par vidéoconférence.

Bienvenue à vous tous.

Nous allons débiter avec la déclaration de Mme Erin O'Brien, de Ressources naturelles Canada.

Erin O'Brien, sous-ministre adjointe, Secteur des carburants, Ressources naturelles Canada : Madame la présidente, distingués sénateurs, je voudrais tout d'abord vous présenter nos remerciements sincères pour votre invitation à comparaître devant vous aujourd'hui. Je suis très heureuse d'être accompagnée par mes collègues, M. Feldberg, M. Christie, Mme Houle et tous les autres.

Je me réjouis d'avoir la possibilité de contribuer à votre étude des modifications proposées à la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, proposées à la section 41 du projet de loi C-15.

Before I provide an overview of the proposed amendments to the Canadian Energy Regulator Act, I would like to provide some context about the liquefied natural gas sector in Canada. As many of you know, the government has set out a plan to diversify export markets for Canadian energy to make Canada a clean and conventional energy superpower. Liquefied natural gas, or LNG, offers an opportunity for Canada to achieve this objective.

Canada is the world's fifth-largest natural gas producer, currently producing roughly 19 billion cubic feet per day. You might hear me say "Bcf" throughout my remarks. So that's what that refers to.

Canada has immense marketable natural gas reserves, estimated to be about 1,100 trillion cubic feet. This represents approximately 160 years of supply at current production rates.

Canada's growing LNG sector has relatively low upstream natural gas production costs, short shipping routes to Asia, stable governance and best-in-class emissions profile.

All of these factors uniquely position Canada's LNG sector to support the growing global market, which many forecasters expect will grow to be greater than 600 million tonnes per year by 2050, which is up from about 400 million tonnes today.

This year, 2025, was a big year for Canada. We had our first LNG export facility, LNG Canada, start operations this past spring. We are anticipating several more projects to advance across the country. Should all these projects move forward, Canada could export approximately 50 million tonnes of LNG per year by 2030 and potentially growing to 100 million tonnes by 2040.

Now, many of these LNG projects will require significant capital investment, and Canadian projects will need to compete for global investment dollars with projects in the United States and other regions.

As announced in Budget 2025, the government is proposing to provide targeted support for Canadian LNG projects with the objective of generating investment in the sector and enabling long-term global competitiveness. This includes amendments to the Canadian Energy Regulator Act to extend the maximum validity period for LNG export licences.

The proposed amendments in Division 41 seek to extend the maximum validity period of LNG export licences from the current maximum of 40 years to 50 years. Longer export licences will strengthen the business case for major LNG projects. They

Avant de présenter un aperçu des modifications proposées à la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, j'aimerais vous donner un peu de contexte sur le secteur du gaz naturel liquéfié, ou GNL, au Canada. Comme plusieurs d'entre vous le savent, le gouvernement a établi un plan visant à diversifier les marchés d'exportation de l'énergie canadienne afin de faire du Canada une superpuissance en matière énergétique propre et conventionnelle. Le gaz naturel liquéfié offre au Canada la possibilité d'atteindre cet objectif.

Le Canada est le cinquième producteur mondial de gaz naturel, produisant actuellement environ 19 milliards de pieds cubes par jour, ou Mpc. Il se peut que j'utilise cet acronyme pendant mon témoignage.

Le Canada possède d'immenses réserves commercialisables de gaz naturel, estimées à environ 1 100 billions de pieds cubes. Cela représente environ 160 ans d'approvisionnement au rythme actuel de production.

Le secteur canadien du GNL est en expansion et bénéficie de coûts relativement faibles de production en amont, de routes maritimes relativement courtes vers l'Asie, d'une gouvernance stable et d'une intensité d'émissions parmi les plus faibles au monde.

Tous ces facteurs positionnent de manière unique le secteur canadien du GNL pour soutenir le marché mondial en pleine croissance. Selon plusieurs prévisionnistes, ce marché dépassera 600 millions de tonnes par année d'ici 2050, comparativement à 400 millions de tonnes aujourd'hui.

L'année 2025 a été mémorable pour le Canada. Notre première installation d'exportation de GNL, LNG Canada, a commencé ses activités au printemps dernier. Si tout va comme prévu, plusieurs autres projets devraient progresser partout au pays. Si tous ces projets se concrétisent, le Canada pourrait exporter environ 50 millions de tonnes de GNL par an d'ici 2030, et pourrait atteindre 100 millions de tonnes d'ici 2040.

Bon nombre de ces projets de GNL nécessiteront des investissements en capital importants, et les projets canadiens devront rivaliser avec ceux des États-Unis et d'autres régions pour attirer les investissements mondiaux.

Comme il a été annoncé dans le budget de 2025, le gouvernement propose d'offrir un soutien ciblé aux projets canadiens liés au GNL afin de stimuler des investissements dans le secteur et d'assurer la compétitivité mondiale à long terme. Cela inclut des modifications à la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie afin de prolonger la durée de validité maximale des licences d'exportation de GNL.

Les modifications proposées à la section 41 visent à prolonger la durée maximale des licences d'exportation de GNL de 40 à 50 ans. Des licences d'exportation plus longues renforceront la rentabilité des grands projets de GNL. Elles augmenteront le

will increase the potential return on investment for proponents by permitting production to go on longer and providing more time to amortize upfront capital costs.

In the global competition for investment dollars, this can make all the difference. For LNG projects, which often cost in the tens of billions of dollars, even a small increase in a proponent's internal rate of return can be a determining factor when considering a final investment decision.

Extensions will also serve to enhance project economics for phased projects, as they will permit later phases to benefit from longer production horizons.

Existing LNG export licence holders wanting a 50-year licence would need to apply for an amendment to their existing export licence or for a replacement licence.

Decisions to issue export licences are based on what is known as a "surplus test" to ensure that the quantity of natural gas exported does not exceed the surplus remaining after estimated domestic demand. My colleague, Mr. Christie, from the Canada Energy Regulator will be able to explain the details of that test.

Ultimately, the amendments to the Canadian Energy Regulator Act that we are discussing here today are minor in nature. They will, however, have positive impacts for the sector and Canada overall. They are intended to help expand Canada's energy output and increase associated economic benefits such as job creation, royalties and government revenues.

I would like to thank you for inviting me today and look forward to your questions.

The Chair: Thank you. Now we will hear from Mr. Christie.

Darren Christie, Chief Economist, Canada Energy Regulator: Good morning, honourable senators. Thank you for inviting the Canada Energy Regulator, or CER, to appear as part of your study of Bill C-15 and specifically the proposed change to the Canadian Energy Regulator Act that is included in section 5, Division 41.

My name is Darren Christie, and I am the chief economist at the Canada Energy Regulator. I am joined today by Mike Johnson, technical leader for hydrocarbon resources. In my opening remarks, I will cover the CER's mandate and how we regulate natural gas exports.

rendement potentiel des investissements pour les promoteurs en leur offrant plus de temps pour amortir les coûts d'investissement initiaux.

Dans la compétition mondiale pour attirer les investissements, cela peut faire toute la différence. Pour les projets de GNL, qui coûtent souvent des dizaines de milliards de dollars, même une légère augmentation du taux de rendement interne d'un promoteur peut être un facteur déterminant dans la décision d'investissement finale.

Les prolongations permettront également d'améliorer la rentabilité des projets en phases multiples, car elles permettront aux phases ultérieures de bénéficier d'horizons de production plus longs.

Les titulaires actuels de licences d'exportation de GNL qui souhaitent obtenir une licence d'une durée de 50 ans devront demander une modification de leur licence d'exportation actuelle ou une licence de remplacement.

La décision de délivrer une licence d'exportation repose sur le critère de l'excédent afin de garantir que la quantité de gaz naturel exportée ne dépasse pas l'excédent par rapport à la demande intérieure estimée. Mon collègue de la Régie de l'énergie du Canada, M. Christie, pourra expliquer le critère de l'excédent en plus grand détail.

En fin de compte, les modifications à la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie dont nous discutons aujourd'hui sont de nature mineure. Elles auront néanmoins des retombées positives pour le secteur et pour le pays entier. Elles visent à contribuer à l'augmentation de la production énergétique au Canada et à accroître les retombées économiques connexes, telles que la création d'emplois, les redevances et les recettes publiques.

Je vous remercie de m'avoir invitée aujourd'hui et je serai heureuse de répondre à vos questions.

La présidente : Merci. Je donne maintenant la parole à M. Christie.

Darren Christie, spécialiste en chef économie, Régie de l'énergie du Canada : Bonjour, honorables sénateurs. Je vous remercie d'avoir invité la Régie de l'énergie du Canada, ou REC, à comparaître dans le cadre de votre examen du projet de loi C-15, plus particulièrement concernant la modification de la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, mentionnée à la section 41 de l'article 5.

Je m'appelle Darren Christie et je suis l'économiste en chef à la Régie de l'énergie du Canada. Aujourd'hui, je suis accompagné de M. Mike Johnson, chef technique des ressources en hydrocarbures. Dans mon mot d'ouverture, je parlerai du mandat de la Régie et de la façon dont nous réglémentons les exportations de gaz naturel.

However, before going further, I want to acknowledge that I am appearing before you today from Calgary, located within Treaty 7 territory, the traditional territories of the Blackfoot Confederacy, which includes the Siksika, Piikani and Kainai First Nations. Treaty 7 is also home to the Tsuut'ina First Nation and the Stoney Nakoda, including the Chiniki, Bearspaw and Goodstoney Nations. I would also like to recognize the Métis that have settled in southern Alberta and call this place home.

The CER's mandate is clear. We regulate energy infrastructure, specifically, international and interprovincial pipelines, international power lines and offshore energy projects and power lines in a way that prevents harm and ensures the safe, reliable, competitive and environmentally sustainable delivery of energy to Canada and the world.

The CER is also responsible for advising and reporting on energy matters. One way we do this is through our Energy Futures series, where we explore how possible energy futures might unfold for Canadians over the long term. In addition to the Energy Futures reports, the CER develops provincial-territorial energy profiles, produces market snapshots that highlight key trends in Canada's energy sector and publishes oil and gas production statistics aggregated from the provinces.

The CER's mandate also includes the regulation of exports of all hydrocarbons and electricity from Canada. Our role in adjudicating these exports, including for natural gas, is set by the CER Act, specifically under Part 7 of the act.

[Translation]

For the exportation of natural gas, the Commission of the CER currently has authority to issue licences for up to 40 years, subject to approval by the Minister of Energy and Natural Resources, and to issue short-term export orders.

The maximum term for natural gas export licences was extended from 25 years to 40 years in 2015 through amendments to the National Energy Board Act.

This change was carried forward under the CER Act in 2019. When assessing applications for long-term natural gas export licences, the Commission of the CER applies a "net-surplus" test that is set out in section 345 of the CER Act. This test establishes that the proposed exports must not exceed the amount of natural gas expected to be available after meeting the reasonably foreseeable needs of Canadians.

Mais avant, je tiens à souligner que je me trouve à Calgary, sur des terres visées par le Traité n° 7 et qui font partie du territoire traditionnel de la Confédération des Pieds-Noirs, comprenant les Premières Nations Siksika, Piikani et Kainai. Les Premières Nations Tsuut'ina et Stoney Nakoda, regroupant les Nations Chiniki, Bearspaw et Goodstoney, vivent également sur le territoire visé par le Traité n° 7. Je rends également hommage aux Métis qui se sont établis dans le sud de l'Alberta et qui en ont fait leur domicile.

La Régie de l'énergie du Canada a un mandat clair : réglementer l'infrastructure énergétique, en particulier les pipelines internationaux et interprovinciaux, les lignes internationales de transport d'électricité, les projets énergétiques extracôtiers et les lignes de transport d'électricité de manière à prévenir les préjudices et à assurer que l'énergie est acheminée de manière sécuritaire, fiable, concurrentielle et durable sur le plan de l'environnement partout au Canada et ailleurs dans le monde.

La Régie produit aussi des avis et des rapports sur l'énergie. Notamment, nous publions la série de rapports *Avenir énergétique*, qui traite des diverses possibilités énergétiques dont les Canadiens pourraient bénéficier à long terme. En plus des rapports sur l'avenir énergétique, la Régie élabore des profils énergétiques provinciaux et territoriaux, produit des aperçus du marché qui mettent en lumière les principales tendances dans le secteur de l'énergie au Canada, et publie des statistiques sur la production de pétrole et de gaz regroupées à partir des provinces.

Le mandat de la Régie comprend également la réglementation des exportations d'hydrocarbures et d'électricité à partir du Canada. Notre rôle de prise de décisions relatives à ces exportations, y compris pour le gaz naturel, est défini dans la partie 7 de la LRCE.

[Français]

En ce qui concerne l'exportation de gaz naturel, la Commission de la Régie de l'énergie du Canada a actuellement le pouvoir de délivrer des licences d'une durée maximale de 40 ans, sous réserve de l'approbation du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, et de rendre des ordonnances d'exportation à court terme.

À la suite de modifications apportées à la Loi sur l'Office national de l'énergie en 2015, la durée maximale des licences d'exportation de gaz naturel est passée de 25 à 40 ans.

En 2019, la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie a maintenu cette modification. Pour évaluer les demandes de licences d'exportation de gaz naturel à long terme, la Commission de la Régie de l'énergie du Canada applique le critère de l'excédent de production énoncé à l'article 345 de la loi, c'est-à-dire que la quantité de gaz à exporter ne dépasse pas l'excédent de la production par rapport aux besoins normalement prévisibles du Canada.

Applicants for natural gas export licences must provide supply and demand projections and demonstrate that exports will not compromise Canada's domestic energy requirements. The Commission of the CER reviews these applications through a written process, including a public comment period, and must decide within 180 days, followed by ministerial approval.

[English]

Currently, there are 23 valid export licences linked to LNG projects, with 18 of them for 25-year terms and 5 of them for 40-year terms. Only one of these licences is currently active, which is the 40-year export licence for LNG Canada, a natural gas liquefaction facility and marine terminal for exporting liquefied natural gas, or LNG, in the District of Kitimat, B.C.

Other than the licence for LNG Canada, all of Canada's natural gas currently being exported is under export orders. These orders are generally for a maximum of two years and receive CER Commission approval within two working days.

The CER, as an independent regulator, was not involved in drafting the proposed amendment to the Canadian Energy Regulator Act, but we can share insights on our role in implementing these changes, should they pass, and our experience with natural gas export licences.

In closing, I would like to thank you for giving me the opportunity to speak with you today about the work of the CER. We look forward to your questions.

The Chair: Thank you. We will continue with Peter Feldberg.

Peter Feldberg, Vice President, Regulatory Affairs, Major Projects Office: Thank you for having me here as part of your study of Bill C-15, the proposed budget implementation act, 2025. I am also appearing from Calgary, and I respectfully adopt the land acknowledgement made by Mr. Christie.

I am joined today by Sarah Jackson, Director of Regulatory Coordination, Major Projects Office.

Before I turn to the specific minor amendment made with respect to the Building Canada Act, I would like to describe a little bit about the activity of the Major Projects Office. The office was established a few months ago. On September 11 and November 13, the first two tranches of projects and

Les demandeurs de licences d'exportation de gaz naturel doivent fournir des prévisions de l'offre et de la demande et démontrer que les exportations ne compromettent pas les besoins énergétiques du Canada. La Commission de la Régie de l'énergie du Canada examine ces demandes au moyen d'un processus écrit qui comprend une période de commentaires du public. Elle a 180 jours pour rendre une décision; le ministre doit ensuite donner son approbation.

[Traduction]

À l'heure actuelle, il existe 23 licences d'exportation valides liées à des projets de GNL, dont 18 pour des durées de 25 ans et 5 pour des durées de 40 ans. Une seule des licences de 40 ans est en vigueur, soit la licence d'exportation de LNG Canada, une installation de liquéfaction du gaz naturel et un terminal maritime pour l'exportation de GNL dans le district de Kitimat, en Colombie-Britannique.

À l'exception de la licence de 40 ans de LNG Canada, la totalité du gaz naturel canadien est actuellement exportée au titre d'ordonnances d'exportation. Ces ordonnances ont généralement une durée maximale de deux ans et reçoivent l'approbation de la Commission de la Régie de l'énergie du Canada dans un délai de deux jours ouvrables.

La Régie, en tant qu'organisme de réglementation indépendant, n'a pas participé à la rédaction de la proposition de modification de la LRCE, mais nous pouvons vous faire part de notre rôle dans la mise en œuvre de ces changements, s'ils devaient être adoptés, et de notre expérience avec les licences d'exportation de gaz naturel.

Pour conclure, je vous remercie de me donner l'occasion hui de vous parler du travail de la Régie. Nous sommes impatients de répondre à vos questions.

La présidente : Merci. Nous allons poursuivre avec la déclaration liminaire de M. Peter Feldberg.

Peter Feldberg, vice-président des affaires réglementaires, Bureau des grands projets : Je vous remercie de m'accueillir dans le cadre de votre étude du projet de loi C-15, la Loi d'exécution du budget de 2025. Je comparais également à partir de Calgary, et je souscris entièrement à la déclaration de reconnaissance de territoire de M. Christie.

Je suis accompagné aujourd'hui de Mme Sarah Jackson, directrice de la coordination réglementaire au Bureau des grands projets.

Avant de parler des modifications mineures liées à la Loi visant à bâtir le Canada, je vais expliquer sommairement en quoi consistent les activités du Bureau des grands projets. Le Bureau a été créé il y a environ deux mois. Le 11 septembre et le 13 novembre, les deux premières tranches de projets et de stratégies

transformative strategies were referred to the Major Projects Office by the Prime Minister.

We are maintaining the pace and working to find the best path forward for these nation-building projects.

Projects referred to the office are the kind of major projects that will build Canada, the kind of projects Canada needs to connect our economy, diversify our industries and trade opportunities and create high-paying careers while protecting the environment and upholding the rights of Indigenous Peoples.

The Government of Canada has been working closely with provinces and territories, industry and Indigenous Peoples to evaluate projects that would offer the greatest benefits for Canadians so that we can move on quickly to meet the moment.

Major projects have been brought forward in a number of ways, including by proponents, Indigenous groups as proponents of projects, industry associations presenting projects on behalf of proponents, premiers, through the first ministers' conferences or other fora and federal departments and ministers.

When a project is referred to the office, we work with proponents, provinces, territories and Indigenous Peoples to find the right way forward for each project. Depending on the type of project, as well as its status, requirements and milestones, this could include many different options, including streamlining permitting processes, structuring financing, advising on the execution of the project or advancing meaningful Indigenous engagement and economic opportunities.

Not all projects referred to the office will be designated under the Building Canada Act. This is only one tool the office may use, after an assessment that a project would benefit from regulatory streamlining. We will seek out the best course of action to advance a given project quickly so that proponents can make smart and timely investment decisions.

A small amendment to the Building Canada Act is proposed in Division 40 of Bill C-15. This consists of a minor correction to the requirements for reporting on the online public registry. Specifically, it ensures that information to be posted on the registry reflects each of the five factors that are considered in designating a project under the Building Canada Act. In the current text, reference to one of the factors is missing, with reference to paragraph 5(6)(a) to (d), which would be corrected to paragraph 5(6)(a) to (e). I note that the amendment does not change any of the factors themselves.

de transformation ont été envoyées au Bureau des grands projets par le premier ministre.

Nous maintenons le rythme et travaillons avec diligence pour trouver la meilleure voie à suivre pour ces projets de construction d'envergure nationale.

Les projets acheminés au Bureau sont des projets de grande portée qui contribueront à bâtir le Canada, des projets dont le pays a besoin pour intégrer son économie, pour diversifier ses industries et ses possibilités commerciales, et pour créer des emplois bien rémunérés tout en protégeant l'environnement et en défendant les droits des peuples autochtones.

Le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, l'industrie et les peuples autochtones afin d'évaluer les projets qui offriraient les plus grands avantages aux Canadiens et que nous pourrions mettre en œuvre rapidement pour répondre aux besoins actuels.

Les grands projets ont été présentés de différentes manières, notamment par des promoteurs, des groupes autochtones en tant que promoteurs de projets, des associations industrielles présentant des projets au nom de promoteurs, des premiers ministres dans le cadre des réunions des premiers ministres ou d'autres forums, ainsi que des ministères fédéraux.

Lorsqu'un projet est soumis au Bureau, nous travaillons avec les promoteurs, les provinces et les territoires, ainsi qu'avec les peuples autochtones pour trouver la meilleure voie à suivre dans chaque cas. Selon le type de projet, son statut, ses exigences et ses étapes clés, plusieurs options peuvent être envisagées, notamment la rationalisation des processus d'autorisation, la structuration du financement, la prestation de conseils sur l'exécution du projet ou la promotion d'une participation significative des Autochtones et d'opportunités économiques.

Les projets soumis au Bureau ne seront pas tous désignés en vertu de la Loi sur la construction du Canada. Il ne s'agit que d'un outil parmi d'autres que le Bureau peut utiliser, après avoir évalué si un projet bénéficierait d'une rationalisation réglementaire. Nous allons chercher la meilleure ligne de conduite à adopter pour faire avancer rapidement un projet donné, afin que les promoteurs puissent prendre des décisions d'investissement judicieuses et opportunes.

Une petite modification à la Loi sur la construction du Canada est proposée à la section 40 du projet de loi C-15. Il s'agit d'une correction mineure des exigences en matière de déclaration dans le registre public en ligne. Plus précisément, elle garantit que les informations à publier dans le registre reflètent chacun des cinq facteurs pris en compte pour désigner un projet en vertu de la Loi sur la construction du Canada. Dans le texte actuel, un des facteurs est omis, et il est proposé de remplacer « aux alinéas 5(6)a) à d) » par « aux alinéas 5(6)a) à e) ». Je note que la modification ne change pas les facteurs eux-mêmes.

I also understand that an amendment is being proposed, led by Natural Resources Canada, to the Canadian Energy Regulator Act to lengthen the maximum duration of licences for the exportation of liquefied natural gas from 40 years to 50 years. The Major Projects Office is generally supportive of this measure in that it will provide LNG proponents with greater legislative certainty to help incentivize long-term investments in Canada's energy sector.

Ms. Jackson and I would be pleased to answer any questions you may have as they relate to the Major Projects Office.

The Chair: Thank you to all. We will start questions by the senators.

[Translation]

Senator Verner: My question is to the officials from the Canada Energy Regulator. Following the adoption of this amendment, which is necessary to increase our exports in the sector, how will Canada compare when it comes to the rules in place in the United States and in other countries that are major exporters of liquefied natural gas, such as Ecuador and Australia?

[English]

Mr. Christie: Thank you for the question. I think it may actually be something that the Natural Resources Canada witnesses could answer. As I mentioned, the CER, was not involved in actually proposing or coming up with the change, so we were not involved in the analysis that led to it.

Ms. O'Brien: Senator, thank you for the question, and I'm sorry that we are not going to get off to a great start here. I will have to come back to you with that specific information, but I do understand that overall we align — generally favourably — with the United States.

[Translation]

Senator Verner: Thank you. Your website currently indicates that six liquefied natural gas export projects on the west coast are at various stages of export. That includes phase 2 of the Kitimat terminal, which was referred to the Major Projects Office this past November. Excluding phase 2 of the Kitimat terminal, have all of the other projects been approved by the federal government? Do they have export licences to be operational by 2030?

[English]

Ms. O'Brien: I'm happy to start that question, and Mr. Christie might have further details to add.

Je crois également comprendre qu'une modification est proposée, sous l'égide de Ressources naturelles Canada, à la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, afin de prolonger la durée maximale des permis d'exportation de gaz naturel liquéfié de 40 à 50 ans. Le Bureau des grands projets appuie cette mesure, car elle offrira aux promoteurs de projets de GNL une plus grande certitude juridique qui contribuera à stimuler les investissements à long terme dans le secteur énergétique canadien.

Mme Jackson et moi-même serons très heureux de répondre à toutes les questions qui touchent le Bureau des grands projets.

La présidente : Merci à tous. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs.

[Français]

La sénatrice Verner : Ma question s'adresse aux fonctionnaires de la Régie de l'énergie du Canada. À la suite de l'adoption de cette modification nécessaire pour accroître nos exportations dans le secteur, comment le Canada se comparera-t-il par rapport aux règles en vigueur aux États-Unis ainsi que dans d'autres grands pays exportateurs de gaz naturel liquéfié, comme l'Équateur et l'Australie?

[Traduction]

M. Christie : Merci de cette question. Je pense que les gens de Ressources naturelles Canada pourraient y répondre. Comme je l'ai mentionné, la régie n'a pas participé directement à l'élaboration ou à la présentation des modifications proposées, et donc pas non plus à l'analyse qui a précédé.

Mme O'Brien : Merci de poser cette question, madame la sénatrice, mais je suis désolée... Ce n'est pas très bien parti. Je vais devoir vous revenir avec l'information précise que vous demandez. Ce que je sais, c'est que nous nous comparons assez favorablement avec les États-Unis dans l'ensemble.

[Français]

La sénatrice Verner : Merci. Votre site Web indique actuellement que six projets d'exportation de gaz naturel liquéfié sur la côte Ouest sont à différents stades d'exportation; cela comprend la phase 2 du terminal de Kitimat, qui a été référée au Bureau des grands projets en novembre dernier. Si on exclut la phase 2 du terminal de Kitimat, est-ce que les autres projets ont tous été approuvés par le gouvernement fédéral? Est-ce qu'ils disposent d'une licence d'exportation afin d'être opérationnels d'ici 2030?

[Traduction]

Mme O'Brien : Je peux volontiers vous donner un début de réponse, et M. Christie voudra peut-être ajouter des précisions.

Thank you for that question. It's an exciting time in Canada. There are a number of projects, as I mentioned in my opening remarks, across the country that are in various stages of development. Those that are closer to the finish line and are most advanced are along Canada's West Coast.

There are currently two LNG projects that are in operation. The Tilbury LNG facility just outside of Vancouver only serves a domestic market. Canada's first export-oriented LNG facility is LNG Canada Phase 1. As you note, they are exploring a second phase and final investment decision, or FID. There are there approximately six other projects along the B.C. coast that are currently under construction: Woodfibre LNG and Cedar LNG and then four that are under development.

All of these projects would require export licences. It is up to the project proponent to determine the length of the licence that they are seeking. As my colleague, Mr. Christie, has noted, there are 25-year licences, 40-year licences and, now with this amendment, we are proposing that a 50-year licence also be a possibility. So projects will have different durations of their licence.

Mr. Christie: I was just going to add that in terms of the licences currently in place, the two projects currently under construction, Woodfibre LNG and Cedar LNG, both have export licences already from the Canada Energy Regulator. In the case of Woodfibre LNG, it is already a 40-year licence, and Cedar LNG has a 25-year licence and, in fact, earlier this week received a favourable decision from the commission to have a 40-year licence replace that. It has now, as of two or three days ago, been referred to the Minister of Energy and Natural Resources before the 40-year licence can replace the 25-year licence.

Then for the Ksi Lisims LNG project, another that is among the — I'm not positive what the list of six is, but I'm confident in saying it would include that — they have a 40-year licence as well.

[Translation]

Senator Verner: Thank you.

Senator Miville-Dechêne: A report from the David Suzuki Foundation states that some liquefied natural gas projects haven't advanced as planned, not because of regulatory delays, but because of investor decisions and market conditions. Prices are low, and it's a situation that's likely to get worse as global supply becomes increasingly abundant and decarbonization threatens the industry's long-term prospects. Given those conditions, how do the changes you're proposing take that reality into account?

Merci de poser cette question. Le Canada vit vraiment une période passionnante. Une série de projets, comme je l'ai déjà mentionné, en sont à différents stades de développement à l'échelle du pays. Les projets les plus proches du fil d'arrivée et les plus avancés se trouvent le long de la côte Ouest.

En ce moment, deux projets de GNL ont commencé leurs activités. L'installation de GNL Tilbury, en périphérie de Vancouver, approvisionne uniquement le marché intérieur. La première installation d'exportation de GNL du Canada est la phase 1 de LNG Canada. Comme vous l'avez mentionné, un examen est en cours concernant la phase 2 et la décision d'investissement finale. Je crois que six autres projets sont en construction le long de la côte de la Colombie-Britannique. Il s'agit des projets Woodfibre LNG et Cedar LNG, et de quatre autres projets en développement.

Tous ces projets devront obtenir une licence d'exportation. La durée de la licence demandée sera déterminée par le promoteur. Comme M. Christie l'a expliqué, la durée actuelle des licences est de 25 ou 40 ans, et la modification propose d'offrir également des licences d'une durée de 50 ans. Bref, la durée des licences pourra varier d'un projet à l'autre.

M. Christie : J'ajouterais au sujet des licences en vigueur que les deux projets en construction, soit Woodfibre LNG et Cedar LNG, ont déjà obtenu des licences d'exportation de la Régie de l'énergie du Canada. Le projet Woodfibre LNG a déjà obtenu une licence de 40 ans. Le projet Cedar LNG a une licence de 25 ans, mais la commission a répondu favorablement à sa demande de prolonger la durée à 40 ans plus tôt cette semaine. La demande visant le remplacement de la licence de 25 ans par une licence de 40 ans a été renvoyée au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles il y a 2 ou 3 jours.

Quant au projet Ksi Lisims LNG, qui fait aussi partie... Je ne pourrais pas vous donner la liste exacte des 6 projets, mais je suis sûr qu'il en fait partie et qu'il a aussi une licence de 40 ans.

[Français]

La sénatrice Verner : Merci.

La sénatrice Miville-Dechêne : Un rapport de la Fondation David Suzuki affirme que certains projets de gaz naturel liquéfié n'ont pas avancé comme prévu, non pas à cause des retards réglementaires, mais à cause des décisions des investisseurs et des conditions du marché. Le prix est bas, et c'est une situation qui risque de s'aggraver à mesure que l'offre mondiale devient de plus en plus abondante et que la décarbonisation menace les perspectives à long terme de l'industrie. Dans ces conditions, en quoi est-ce que les changements que vous proposez tiennent compte de cette réalité?

[English]

Ms. O'Brien: Thank you, senator, for that question. There is a lot that we could explore in terms of what you have raised.

In looking at demand forecasts for LNG, what we are seeing, and most private market forecasters — but even agencies, including the International Energy Agency, or IEA — are saying recently that there will be tremendous growth in the LNG sector, certainly from now through to 2040 and 2050.

Within a shorter time horizon, there is expected to be significant supply in the late 2020s through to, sort of, 2030, but then beyond 2030, we are expecting that demand will outstrip supply. This is where we are seeing tremendous opportunity for growth of Canadian projects.

I think one of the benefits in terms of Canada developing its LNG market is that we are looking for a bit of a lift in terms of domestic natural gas prices. Right now, Canadian natural gas traded through the AECO Hub trades at a lower price than at Henry Hub, and that is for various reasons, but we are expecting that there will be some uplift due to Canadian natural gas exported through LNG, realizing international benchmark pricing for LNG. We are expecting that there will be a benefit in terms of pricing for Canadian product.

Then in terms of environmental impacts, again, I think we are extremely fortunate in Canada that we have among the lowest-emitting LNG projects globally. If you take a look at LNG Canada Phase 1, it is approximately 60% lower emissions than the global weighted average.

Then as other projects start coming online, notably Woodfibre LNG and Cedar LNG, those projects will be powered through electricity. Their emissions profile will be approximately 94% lower than the global weighted average. This is going to present, I think, a real competitive benefit for our projects. We see a bright future for Canadian LNG ahead.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: I would like some clarification. You say that the price of liquefied natural gas has declined for a variety of reasons. Apart from the fact that you have a number of competitors in other parts of the world, are there any other reasons for the drop in the price of this resource?

[English]

Ms. O'Brien: Senator, to clarify my comments, there hasn't been a drop necessarily in global LNG pricing but in domestic. The domestic cost or price of Canadian natural gas is significantly lower, and that's for various reasons, including

[Traduction]

Mme O'Brien : Merci de cette question, madame la sénatrice. Elle est multidimensionnelle et elle pourrait être examinée sous différents angles.

Selon les prévisions récentes de la demande en GNL, nous et la plupart des prévisionnistes du secteur privé — mais aussi des instances comme l'Agence internationale de l'énergie — pouvons affirmer que le secteur va connaître une croissance phénoménale, qui se poursuivra certainement jusqu'en 2040, et même jusqu'en 2050.

À plus court terme, l'offre devrait être abondante jusqu'à la fin des années 2020 mais, à partir de 2030 environ et au-delà, nous nous attendons à ce que la demande dépasse l'offre. C'est la raison pour laquelle nous envisageons des possibilités de croissance énormes pour les projets canadiens.

Selon moi, le Canada a tout avantage à développer son marché du GNL notamment pour faire augmenter les prix du gaz naturel canadien. Actuellement, le gaz naturel canadien est vendu à des prix plus bas au carrefour AECO qu'au carrefour Henry, pour diverses raisons, mais l'exportation de notre gaz naturel sous forme liquéfiée devrait nous permettre d'atteindre les prix de référence internationaux pour ce produit. Nous nous attendons à un avantage pour ce qui concerne le prix du produit canadien.

Pour ce qui est des répercussions environnementales, comme je l'ai dit, nous avons une chance inouïe au Canada d'avoir des projets de GNL parmi les moins polluants dans le monde. Par exemple, la phase 1 du projet LNG génère 60 % moins d'émissions que la moyenne mondiale pondérée.

Les autres projets qui seront déployés, comme Woodfibre LNG et Cedar LNG, seront alimentés à l'électricité. Leurs émissions seront environ 94 % moindres que la moyenne mondiale pondérée. Cela procurera un avantage concurrentiel de taille à nos projets. L'avenir s'annonce prometteur pour le GNL canadien.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : J'aimerais obtenir une précision. Vous dites que le prix du gaz naturel liquéfié a diminué pour des raisons variées. À part le fait que vous avez plusieurs compétiteurs ailleurs dans le monde, y a-t-il d'autres raisons qui expliquent la baisse du prix de cette ressource?

[Traduction]

Mme O'Brien : Madame la sénatrice, permettez-moi de clarifier mes propos. Il n'y a pas vraiment eu de baisse des prix du GNL à l'échelle mondiale. C'est le prix intérieur qui a baissé. Le coût, ou le prix intérieur du gaz naturel canadien est

limited egress, so limited opportunities to export our product to date.

To date, 100% of Canada's natural gas exports have occurred with the United States through pipelines. LNG represents an opportunity for Canada to access more lucrative Asian and European markets for our gas. As such, we're hoping there will be an uplift in the domestic price for Canadian natural gas which, at various points of the year over 2025, sometimes has traded at negative pricing. This is seen as a boon by the industry.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: Thank you.

[English]

Senator D. M. Wells: Thanks to all the witnesses.

In liquefied natural gas, or in the gas production, does the producer — the one who holds the licence to produce — are they essentially the same entities that also do the exporting, or are the terminals their own separate entity unassociated with, other than on a commercial basis, the producers?

Ms. O'Brien: I think it depends on the project. There are different ownership structures. For instance, if you take a look at LNG Canada, a number of the owners of that project are also upstream producers. There can be different types of arrangements.

Senator D. M. Wells: The company that currently holds the 40-year licence, would that be the producer or the exporter, or is it the same? That's where I want to go.

Ms. O'Brien: It would be the exporter. For instance, LNG Canada, which is a consortium of a number of investors, would hold the export licence. But a number of their investors are natural gas producers in Canada's upstream.

Senator D. M. Wells: Okay. I'm trying to get there. A company that would be applying for a 50-year licence, that will be the company that is pulling the gas out of the ground?

Ms. O'Brien: No.

Senator D. M. Wells: Or is it a 50-year export licence?

Ms. O'Brien: It's a 50-year export licence.

Senator D. M. Wells: The companies that currently hold the 40 year — or something other than 40 year that is not 50 — would they automatically get a 50-year licence with the passage of this legislation?

nettement inférieur, pour diverses raisons, y compris la capacité de transport limitée, qui a restreint les possibilités d'exportation de notre produit jusqu'ici.

Jusqu'à maintenant, le Canada a exporté son gaz naturel exclusivement par pipeline vers les États-Unis. La liquéfaction du gaz naturel nous donne accès aux marchés plus lucratifs d'Asie et d'Europe. Nous espérons qu'il y aura un effet à la hausse sur les prix intérieurs du gaz naturel canadien, qui à certains moments en 2025 était vendu à des prix négatifs. L'industrie est très enthousiaste.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci.

[Traduction]

Le sénateur D. M. Wells : Je remercie les témoins.

Pour ce qui est du gaz naturel liquéfié, ou de la production de gaz, les producteurs — ceux qui détiennent les licences de production — et les exportateurs forment-ils essentiellement une même entité, ou les terminaux sont-ils des entités entièrement indépendantes des producteurs, sauf pour ce qui concerne les liens commerciaux?

Mme O'Brien : Je crois que tout dépend du projet. Les structures de propriété varient. Par exemple, dans le cas de LNG Canada, certains propriétaires sont également des producteurs en amont. Il existe différents types d'arrangement.

Le sénateur D. M. Wells : La société qui détient actuellement la licence de 40 ans est-elle productrice ou exportatrice, ou les deux en même temps? C'est ce que je veux savoir.

Mme O'Brien : Ce serait plutôt la société exportatrice. Par exemple, LNG Canada, un consortium d'investisseurs, détient la licence d'exportation. Quelques-uns de ces investisseurs sont des producteurs canadiens de gaz naturel en amont.

Le sénateur D. M. Wells : D'accord. J'essaie de comprendre. La société qui va demander une licence de 50 ans sera-t-elle celle qui extrait le gaz du sol?

Mme O'Brien : Non.

Le sénateur D. M. Wells : Ou s'agit-il d'une licence d'exportation de 50 ans?

Mme O'Brien : Oui, ce sera une licence d'exportation de 50 ans.

Le sénateur D. M. Wells : Les sociétés qui sont titulaires en ce moment de licences de 40 ans — ou d'une autre durée que 50 ans — obtiendront-elles systématiquement une licence de 50 ans si le projet de loi est adopté?

Ms. O'Brien: It isn't automatic. The proponents, if they are interested, could make that application. As I say, there will be 25-year licences, 40 and 50. It would be their decision based on the economics of their project in terms of what they would prefer.

Senator D. M. Wells: Thanks. My final question for now, you mentioned limited egress of gas from Canada, and essentially a single market expanding now to larger markets. What would be the solution to get over this hurdle of limited egress?

Ms. O'Brien: I think LNG is that solution because it provides us access to more lucrative global markets for our natural gas, largely in Asia. Asia represents about 70% of the global LNG market. It offers us more opportunities and greater diversification in terms of our export markets.

Senator D. M. Wells: I said that one was my final question, but this is actually my final question.

Ms. O'Brien: Sure.

Senator D. M. Wells: With the 160-year bank we have for natural gas, does that number also include offshore Newfoundland and Labrador?

Ms. O'Brien: I believe it does. But I think, Mr. Christie, you might want to confirm that.

Mr. Christie: Thanks for that. My understanding is that the 1,100,000,000,000 cubic feet is just representative of what is in the Western Canada Sedimentary Basin, which is where the production is today. So the 160 years is comparing production in the same region as where the resource number, which is the 1,100 Tcf is as well. Both are comparing the numbers, just in the Western Canada Sedimentary Basin.

Senator D. M. Wells: I would like to get, if I could, from our witnesses the numbers that would include Newfoundland and Labrador's potential. It's 160 years. I know it's not current licences. If the committee could get that, it would be helpful.

The Chair: Is it possible to provide that?

Ms. O'Brien: It is for sure.

The Chair: Great, thank you.

Senator Fridhandler: It's important. I don't know if my colleague Senator Verner can find what she was asking for in terms of understanding the comparables of licences globally, but

Mme O'Brien : Non, l'octroi ne sera pas systématique. Les promoteurs intéressés pourront soumettre une demande. Comme je l'ai expliqué, les licences pourront avoir une durée de 25, 40 ou 50 ans. La décision reviendra aux promoteurs, dépendant des aspects économiques de leur projet et de ce qu'ils préfèrent.

Le sénateur D. M. Wells : Merci. J'ai une dernière question, pour l'instant. Vous avez parlé de la capacité de transport limitée vers l'extérieur du Canada, du marché unique actuellement et de l'accès possible à d'autres marchés. Quelle serait la solution pour surmonter l'obstacle de la capacité de transport limitée?

Mme O'Brien : Je crois que le GNL est la solution parce qu'il donne accès à des marchés mondiaux plus lucratifs pour notre gaz naturel principalement en Asie. L'Asie représente 70 % environ du marché mondial du GNL et nous offre d'autres débouchés qui vont nous permettre de diversifier nos marchés d'exportation.

Le sénateur D. M. Wells : Contrairement à ce que j'ai annoncé, j'ai une autre question, mais je promets que ce sera la dernière.

Mme O'Brien : Allez-y.

Le sénateur D. M. Wells : Nos réserves de 160 ans englobent-elles les gisements de gaz naturel au large de Terre-Neuve-et-Labrador?

Mme O'Brien : Je crois que oui. Monsieur Christie, pouvez-vous nous le confirmer?

M. Christie : Merci pour cela. Si j'ai bien compris, les 1 100 000 000 000 de pieds cubes englobent uniquement les réserves du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien, où se trouvent les installations de production actuellement. Quand on parle de 160 ans, il s'agit d'une comparaison de la production pour la région où se trouvent les 1 100 billions de pieds cubes. Dans les deux cas, la comparaison porte sur des chiffres qui s'appliquent seulement au bassin sédimentaire de l'Ouest canadien.

Le sénateur D. M. Wells : J'aimerais demander aux témoins de nous transmettre des chiffres qui incluent les réserves potentielles de Terre-Neuve-et-Labrador, si c'est possible. On parle de 160 ans, et je sais qu'il ne s'agit pas de licences valides. Cette information serait utile pour le comité.

La présidente : Vous est-il possible de nous fournir cette information?

Mme O'Brien : Oui, sans problème.

La présidente : Merveilleux. Merci.

Le sénateur Fridhandler : C'est important. Je ne sais pas si la sénatrice Verner obtiendra une réponse à sa question sur la manière dont nous nous comparons pour ce qui est des licences,

I think we should see at least the deviations we might have from others because the whole purpose of this amendment is to become more competitive. I would like to see in context whether it really accomplishes that.

I don't know as well in licences whether there are other impediments you see on conditions in licences that impede our global competitiveness?

Ms. O'Brien: In terms of licensing —

Senator Fridhandler: Yes. We're just focused on export licences now. I don't know the conditions that normally appear.

Ms. O'Brien: I think Mr. Christie could take you through the conditions of the surplus test and how that is determined in terms of the export licence in general.

I might sort of pull the lens up a bit in terms of answering that question. As we look at what impediments might persist in terms of advancing projects, I would say the overall regulatory and permitting framework in Canada is often raised by proponents. This is why the government has taken action to streamline those processes.

My colleague from the Major Projects Office can certainly speak in terms of what it is they are focused on in order to advance projects within a two-year window. The government is also seized with ensuring the regulatory framework itself is right-sized, so to speak, I think to meet the challenges of the day.

These export licences sit within a broader context of regulatory and permitting. But I'm not sure, but Mr. Feldberg and Mr. Christie, if you would like to contribute to that?

Mr. Christie: I can add to the point about what sorts of conditions are typically attached to a licence. They are pretty straightforward. The typical conditions would relate to things like the maximum annual amount that can be exported, the maximum amount that can be exported over the entire term of the licence. Then there is a sunset clause. If within 10 years the issuance of the licence, exports haven't begun from the project, then it would expire.

Then there are requirements around information reporting, the point where the export is permitted, that sort of thing.

Senator Fridhandler: I want to stay focused just on the licensing. On the net surplus test, I assume that the cushion that

mais je trouve important d'avoir au moins une idée des discordances entre le Canada et d'autres pays étant donné que la modification vise avant tout à accroître notre compétitivité. J'aimerais avoir plus de contexte pour déterminer si cet objectif sera atteint.

Par ailleurs, pensez-vous que d'autres obstacles liés aux conditions de délivrance nuisent à notre compétitivité mondiale?

Mme O'Brien : Concernant la délivrance des licences...

Le sénateur Fridhandler : Pour l'instant, nous nous intéressons seulement aux licences d'exportation. Je ne connais pas les conditions qui s'appliquent normalement.

Mme O'Brien : Je pense que M. Christie pourra vous parler des conditions du critère de l'excédent et de la manière dont elles s'appliquent pour ce qui est des licences d'exportation en général.

Je vais répondre à la question en élargissant un peu la perspective. Quand il est question des obstacles persistants à la mise en œuvre des projets, je sais que les promoteurs pointent souvent du doigt le cadre global de réglementation et de délivrance des licences au Canada. C'est pourquoi le gouvernement a pris des mesures pour rationaliser ces processus.

Je suis certaine que mon collègue du Bureau des grands projets vous parlera volontiers des efforts déployés pour assurer la mise en œuvre de projets dans un horizon de deux ans. Le gouvernement veut aussi ramener le cadre réglementaire proprement dit à une taille mieux adaptée, si je puis dire, aux défis actuels.

Les licences d'exportation s'intègrent à un cadre plus large de réglementation et de délivrance des licences. Je ne sais pas si M. Feldberg et M. Christie... Voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Christie : Je peux vous donner quelques précisions au sujet des conditions dont les licences sont généralement assorties. Elles sont relativement simples. Les conditions habituelles sont liées à la quantité annuelle maximale pouvant être exportée, ou à la quantité maximale pouvant être exportée pendant toute la durée de la licence. À cela s'ajoutent les dispositions de temporisation. Si les exportations n'ont pas débuté au terme des 10 années suivant sa délivrance, la licence d'un projet expire.

D'autres exigences s'appliquent en matière de déclaration de renseignements, les points où l'exportation est permise, ce genre de choses.

Le sénateur Fridhandler : J'aimerais rester concentré sur la délivrance des licences. Concernant le critère de l'excédent net,

exists is enormous from the numbers that you have given us, and the licences that are in the pipeline. You can confirm that.

But also, are you dealing with absolute reserve numbers regardless of the economics of production? Gas is not quite like oil in terms of the costs and variables that exist when you're looking at reserves. Are we dealing with just economic reserves of the present day so we would have a floating number as gas prices move? If they go up, then our reserve number probably increases, too, because more becomes economic. Throw that back to either you, Ms. O'Brien or Mr. Christie, just so I understand the cushion here.

Mr. Christie: I'm happy to speak to that. When the commission has looked at the surplus test, the net surplus test, there has been — well there are a number of factors — two key factors that have led into all of the approvals. One is what you're getting at, which is the size of the actual resource. Ms. O'Brien described it in her remarks, it's many, many times — over 150 times — what current production is. The proponents have generally submitted the production level is really not hindered by the amount of gas in the ground, the resources are just that big.

In terms of the resources and whether it's economic, it's driven more by technological capability. The commission has found that the resource number is more informative than just reserves, because we're looking out over such a long period of time. The other key factor that the commission has cited in many of its decisions — probably all of the decisions, in fact, where they have granted licences — is that Canada is not just an island of natural gas. We're part of an integrated North American natural gas market, which is huge. It's the biggest market in the world. Also, we're well connected by pipelines such that when you look out over decades, there is a degree of flexibility baked into the fact that we already export in the neighbourhood of nine billion cubic feet a day out of the Western Canadian Sedimentary Basin, either into the U.S. or other parts of the country. So there is also flexibility built in if there is a need for more gas within Western Canada. It's not only a matter of trying to pull from exports going to LNG, but also this big amount of gas that currently flows elsewhere into the continental market. Then that continental market, to the extent that those flows would reduce from Western Canada, it too is huge and liquid, and therefore, the market can readjust very effectively.

les réserves sont immenses si nous nous fions aux chiffres que vous nous avez donnés, et les licences en attente... Vous pouvez le confirmer.

J'aimerais aussi savoir si les réserves sont estimées en chiffres absolus, sans tenir compte des facteurs économiques de la production. Il existe certaines différences entre le gaz et le pétrole pour ce qui est des coûts et des variables à prendre en compte pour chiffrer les réserves. Est-ce que nous tenons compte seulement des réserves économiques actuelles, de sorte que la variation des prix du gaz fait fluctuer nos chiffres? S'ils montent, il est probable que nos chiffres augmentent aussi puisque la rentabilité en bénéficie. Je lance cette question sur les réserves à un de vous deux, madame O'Brien et monsieur Christie, simplement pour m'assurer de bien comprendre.

M. Christie : Je vais répondre volontiers à votre question. Dans les examens de la commission fondés sur le critère de l'excédent, ou critère de l'excédent net, deux facteurs clés — parmi une série de facteurs — ont joué un rôle dans toutes ses approbations. Le premier est lié à ce dont vous parlez, c'est-à-dire l'ampleur de la ressource réelle. Comme Mme O'Brien l'a évoqué au début, elle dépasse largement, très largement même — plus de 150 fois — la production actuelle. Selon les échos que nous recevons des promoteurs en général, il n'y a aucun risque d'entrave à la production due à la quantité de gaz dans le sol. L'abondance de la ressource est tout simplement incroyable.

Pour ce qui est des ressources et de la rentabilité, le principal moteur est la capacité technologique. La commission a établi que les chiffres sur les ressources sont plus parlants que ceux qui concernent seulement les réserves étant donné la très longue période visée. L'autre facteur clé que la commission a pris en compte dans un bon nombre de décisions — en fait, probablement dans toutes les décisions de délivrer une licence — a trait au fait que le Canada ne peut pas fonctionner en vase clos dans le domaine du gaz naturel. Nous faisons partie du marché nord-américain intégré du gaz naturel, qui est énorme. C'est le plus important dans le monde. Par ailleurs, le Canada est bien relié à d'autres marchés par pipeline. Cela lui procure une certaine latitude pour plusieurs décennies encore puisque nous exportons déjà autour de neuf milliards de pieds cubes par jour à partir du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien, que ce soit vers les États-Unis ou d'autres régions du pays. Nous avons donc de la marge si jamais les besoins en gaz augmentent dans l'Ouest du pays. Il ne s'agit pas d'essayer de tirer profit seulement des exportations de GNL. Nous pouvons aussi compter sur les grandes quantités de gaz que nous écoupons ailleurs dans le marché continental. Et comme ce marché continental, dans l'éventualité d'une diminution des quantités provenant de l'Ouest canadien, est lui aussi immense et fluide, il va s'adapter très efficacement.

Senator Fridhandler: Just to confirm, we have some multiple of economic or producible reserves that are surplus, even in the context of existing licences for export? You're nodding, which means, yes?

Mr. Christie: Yes.

[Translation]

Senator Aucoin: Thank you, guests. I have two sets of questions for you.

I'm from Nova Scotia, and there are two projects, the Bear Head project and the Goldboro project, that have been abandoned. If I understand the situation correctly, there were three export licences, but only one company that is currently exporting, and it's from Western Canada.

Wouldn't it be advantageous in the future to have an export licence in Eastern Canada, whether in Nova Scotia or Newfoundland, two provinces that are closer to the European market? That was my first question.

[English]

Ms. O'Brien: The export licence would be a requirement of any and all LNG projects. It just so happens that currently, in terms of market dynamics and opportunities, those projects are developing on Canada's western shores. You're right, though, there have been a number of proponents and possible projects developing in Atlantic Canada, and should those projects continue to advance, they could also avail themselves of a potential 50-year licence.

There are a number of projects in other regions of the country. Northern Canada and some in Quebec that we're certainly tracking and are aware of. We would be very interested in projects developing across the country.

[Translation]

Senator Aucoin: You mentioned that there are a number of projects in the country that are under development or have potential for development. How are the surrounding communities reacting to those projects, and what can be done to get those communities to support the projects, if that's the case?

[English]

Ms. O'Brien: I think that there has been broad reaction to the development of these projects. But as part of Canada's regulatory processes and systems, it's necessary that there be sufficient community agreement and approval for these projects, in particular, the support of First Nations communities. In order to be assured of that support, the impact assessment requirements and others bake in requirements for consultation with

Le sénateur Fridhandler : Si j'ai bien compris, nous avons des réserves économiques ou exploitables en excédent, y compris si on considère les licences d'exportation en vigueur. Est-ce que vous hochez la tête pour me faire signe que oui?

M. Christie : Oui.

[Français]

Le sénateur Aucoin : Merci aux invités. J'ai deux séries de questions pour vous.

Je viens de la Nouvelle-Écosse, et il y a deux projets, soit le projet Bear Head et le projet Goldboro, qui ont été abandonnés. Si je comprends bien la situation, il y avait trois licences d'exportation, mais il y a seulement une compagnie qui exporte actuellement, et elle est de l'Ouest canadien.

Est-ce qu'il ne serait pas avantageux à l'avenir d'avoir une licence d'exportation dans l'Est du Canada, que ce soit en Nouvelle-Écosse ou à Terre-Neuve, deux provinces qui sont plus proches du marché européen? C'était ma première question.

[Traduction]

Mme O'Brien : L'obtention d'une licence d'exportation est obligatoire pour tous les projets de GNL. Il se trouve qu'en ce moment, à cause des dynamiques du marché et des débouchés, les projets prennent forme sur les côtes de l'Ouest canadien. Cela dit, comme vous l'avez fait remarquer, il y a aussi des promoteurs intéressés et des propositions de projets dans le Canada atlantique et, si ces projets vont de l'avant, ils pourraient aussi obtenir une licence de 50 ans.

Il a été question d'autres projets ailleurs au pays, notamment dans le Nord et au Québec. Nous sommes au courant et nous restons à l'affût. Nous serions très heureux que des projets se développent à la grandeur du pays.

[Français]

Le sénateur Aucoin : Vous avez indiqué qu'il y avait plusieurs projets au pays qui sont en développement ou en potentiel de développement. Quelle est la réaction des communautés environnantes par rapport à ces projets, et comment fait-on pour que ces communautés appuient les projets, si tel est le cas?

[Traduction]

Mme O'Brien : Effectivement, je pense qu'il y a eu beaucoup de réactions autour de ces projets. Cependant, les processus et les régimes réglementaires canadiens exigent que les projets obtiennent un consensus et un taux d'approbation suffisants de la collectivité, et notamment l'appui des collectivités des Premières Nations. Pour obtenir ces appuis, il faut respecter les exigences d'évaluation des impacts et d'autres exigences concernant la

communities in general, but in particular with First Nations communities.

That can be a complex process, and a long process of meaningful engagement. But of the proponents that I have met with, they are all extremely committed to building those relationships and building the understanding among communities in terms of what the potential these projects have for economic development and economic reconciliation.

[Translation]

Senator Aucoin: Thank you.

[English]

Senator Galvez: This is a very interesting conversation. My questions are for CER and NRCan. Ms. O'Brien, you said these are exciting times. I would say that they are changing times because the only last year, US\$2.4 trillion was invested in renewable energy, so while it is true what you are saying that the forecast for LNG needs are different depending on the forecaster, what I can tell you is that it's a very important difference between independent forecasters and corporate forecasters.

For sure, you have Shell saying that LNG is going to grow. But if you look at the International Energy Agency, but in particular to the Institute for Energy Economics and Financial Analysis, they are saying that the imports could fall between 15% to 20% between 2025 and 2030.

Many energy reports are saying that, for example, just a couple of months ago, China and Russia announced an agreement on a new pipeline that will ship massive amounts of liquefied natural gas.

Can please provide to this committee the type of forecast that the government can use in order to extend this licence. The market is changing so fast. I wonder why we have extended from 25 years to 40 years and now to 50 years, when every year we are seeing changes. Who asked for this change?

Ms. O'Brien: Thank you, senator. We certainly refer to a variety of forecast documents. You're right, the large companies — you mentioned Shell and others — certainly engage in forecasting. With respect to more independent, market-based forecasts, there is Wood MacKenzie, S&P Global, et cetera. A number of other companies that also put out independent forecasts.

consultation des collectivités de façon générale, et en particulier des collectivités des Premières Nations.

Le processus peut être complexe et exiger un dialogue constructif prolongé. Je peux toutefois vous affirmer que tous les promoteurs que j'ai rencontrés sont déterminés à établir ces liens et à bien expliquer aux collectivités les retombées potentielles de ces projets sur le développement et la réconciliation économiques.

[Français]

Le sénateur Aucoin : Merci.

[Traduction]

La sénatrice Galvez : Cette discussion est très intéressante. Mes questions s'adressent aux porte-parole de la Régie de l'énergie du Canada et de Ressources naturelles Canada. Madame O'Brien, vous avez dit que nous vivons une période passionnante. Je dirais pour ma part que nous vivons une période de changement, car durant la dernière année seulement, 2,4 billions de dollars américains ont été investis dans l'énergie renouvelable. Vous avez raison, les prévisions concernant les besoins en GNL diffèrent d'un prévisionniste à l'autre, mais je peux vous dire que l'écart est très important selon que le prévisionniste est indépendant ou qu'il travaille pour une société.

Bien entendu, Shell prévoit une croissance du secteur du GNL. Toutefois, selon l'Agence internationale de l'énergie, et surtout l'Institute for Energy Economics and Financial Analysis, les importations pourraient chuter de 15 à 20 % de 2025 à 2030.

De nombreux rapports en matière d'énergie indiquent que, par exemple, la Chine et la Russie ont fait l'annonce voici quelques mois de la signature d'un accord sur la construction d'un pipeline qui servira à transporter des quantités énormes de gaz naturel liquéfié.

Pouvez-vous fournir au comité les prévisions sur lesquelles le gouvernement peut se fonder pour prolonger ces licences? Le marché évolue très rapidement. Je me demande ce qui justifie une prolongation de 25 à 40 ans, et maintenant jusqu'à 50 ans alors que la situation change d'une année à l'autre. Qui a demandé ce changement?

Mme O'Brien : Merci, sénatrice. Je vous confirme que nous nous référons à un éventail de documents prévisionnels. Vous avez raison, les grandes sociétés — vous avez mentionné Shell, mais il y en a d'autres — font des prévisions. Les prévisions de sources plus indépendantes, fondées sur le marché, viennent entre autres de Wood MacKenzie ou de S&P Global. D'autres sociétés publient aussi des prévisions indépendantes.

We certainly closely follow international organizations, including the IEA. The United States also has a very credible energy data and informatics group. I would offer as well that so does Japan, so we look at a basket of indicators.

Senator Galvez: Can you provide to the committee in written form the forecast, so we know what numbers you used?

My second question is with respect to methane. We know that 85% to 95% of LNG is methane, which is 85 times more powerful as a greenhouse gas. While emissions are not happening where we produce this LNG, the emissions will be produced where the LNG is burned whether we export it to the United States and the United States sells it elsewhere. That's what I understood from the energy regulator witness that what we are trying to do right now is to change the flow. Instead of sending it to the U.S., we send it to other markets, but the other markets are already mature and are going down because of the increase in renewable energy.

I want to stick to methane. Methane is 80 times more powerful than CO₂. At the same time, Alberta has an issue with abandoned wells that produce 1 million tonnes of CO₂ equivalent per year of methane. Wouldn't it be more efficient to collect this methane and sell it if you can find the markets to sell it to? Because a very large amount of diffused methane impacts the health of people.

How does this square with our Prime Minister saying we will meet our net-zero targets by 2050 and we will have methane regulations? How are we going to meet our Paris Agreement targets?

Ms. O'Brien: Thank you, Senator Galvez. You're right to raise methane. It is certainly an important issue. I would say the Canadian oil and gas producers are very responsible in terms of their approach to climate and emissions in general. You're right that the Canadian government has among the strongest methane regulations, and because of that, Canadian industry are world leaders in terms of their production and emissions profile.

There are a number of initiatives under way to capture methane leaks. As you mentioned, that's valuable product to producers, so becoming more efficient in terms of production is important. There is an economic case to be made in terms of reducing methane emissions.

De toute évidence, nous suivons de près le travail d'organismes internationaux comme l'Agence internationale de l'énergie. Il existe aussi aux États-Unis un groupe qui collige des données très crédibles en matière énergétique et informatique. J'ajoute que c'est aussi le cas pour le Japon. Bref, nous examinons une panoplie d'indicateurs.

La sénatrice Galvez : Pouvez-vous nous transmettre par écrit ces prévisions pour que nous sachions quels chiffres vous avez utilisés?

Ma deuxième question porte sur le méthane. Nous savons que le GNL est composé de 85 à 95 % de méthane, qui est 85 fois plus puissant en tant que gaz à effet de serre. Certes, la production de GNL ne génère aucune émission, mais des émissions sont générées au moment de sa combustion, qu'il soit exporté aux États-Unis ou qu'il transite par les États-Unis avant d'être exporté ailleurs. D'après ce que j'ai compris du témoignage du représentant de la régie de l'énergie, nous essayons en ce moment de réorienter les flux d'exportation. Au lieu d'acheminer le produit vers les États-Unis, nous voulons l'envoyer vers d'autres marchés, mais ces marchés sont déjà bien établis et la demande fléchit en raison de la croissance des énergies renouvelables.

Je vais m'en tenir au méthane. Le méthane est 80 fois plus puissant que le CO₂. Les puits abandonnés en Alberta produisent déjà du méthane représentant l'équivalent d'un million de tonnes de CO₂ par année. Ne serait-il pas plus efficace de récupérer ce méthane et de trouver des marchés où le vendre, sachant que de très grandes quantités d'émissions de méthane ont des incidences sur la santé humaine?

Comment est-ce compatible avec les déclarations du premier ministre concernant l'atteinte de la carboneutralité d'ici à 2050 et la réglementation du méthane? Comment ferons-nous pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris?

Mme O'Brien : Merci, sénatrice Galvez. Vous avez raison de soulever la question du méthane, qui est certes très importante. Je vous répondrais que les producteurs canadiens de pétrole et de gaz ont une approche très responsable à l'égard des questions climatiques et des émissions en général. C'est vrai que le gouvernement canadien a adopté une réglementation sur le méthane parmi les plus rigoureuses dans le monde et que, pour cette raison, l'industrie canadienne est à l'avant-garde pour ce qui est de ses méthodes de production et de ses émissions.

Divers projets de captage des fuites de méthane sont en développement. Comme vous l'avez mentionné, il s'agit d'un produit de grande valeur pour les producteurs, et c'est important d'optimiser l'efficacité de la production. Une analyse de rentabilité sera nécessaire pour ce qui concerne la réduction des émissions de méthane.

I would also perhaps point you to an interesting study that was put out just earlier this week, actually, by the Public Policy Forum. They have done some studies and analysis about the global impact that LNG could have on a global emissions profile. I looked at it earlier this week. Their report found that Canadian LNG is expected to reduce global emissions by between 40 and 70 million tonnes of CO₂ annually by 2035. This is largely because Canadian LNG helps to displace the burning of higher emitting energy sources, including coal in Asia. I think it's an interesting report. I would be happy to provide it to the committee.

This week or last week as well, the Canadian Global Affairs Institute also put out a report with respect to Canadian energy and opportunity in Asian markets. There is a lot of work and interest in terms of the impact that our product is having on global emissions and that profile.

The Chair: I think Senator Galvez had asked that you produce a few of the reports that you used for forecasting. Is that going to be possible?

Ms. O'Brien: Are you looking for the actual reports themselves? We can provide those.

Senator Galvez: You are amending the law and you're asking for an extension because you are expecting that there will be a future market for Canadian LNG. I would like to see those numbers. Thank you.

Ms. O'Brien: We'd be happy to provide that.

The Chair: Thank you.

[*Translation*]

Senator Youance: Thank you to all the witnesses for the answers they have given so far.

I would like to come back to the extension to 50 years. That means that there are amendments that will give liquefied natural gas exporters an advantage that other Canadian commodity exporters don't benefit from. That could be construed as a subsidy for fossil fuels and maybe even considered an inefficient subsidy, according to the government's own definition. Would this extension be considered a subsidy for fossil fuels? If so, would it actually meet the criteria of an inefficient subsidy?

[*English*]

Ms. O'Brien: I don't believe we view it as — it certainly isn't a direct fiscal subsidy. As such, I don't believe it meets the definition of an inefficient fossil fuel subsidy.

Je vous invite également à consulter une étude intéressante que le Forum des politiques publiques a publiée plus tôt cette semaine. Il a réalisé des études et des analyses sur les répercussions possibles du GNL sur les émissions à l'échelle mondiale. J'en ai pris connaissance cette semaine. Selon ce rapport, le GNL canadien pourrait contribuer à réduire les émissions mondiales de 40 à 70 millions de tonnes de CO₂ par année d'ici à 2025, en grande partie parce qu'il va remplacer des sources d'énergies plus polluantes, et notamment le charbon en Asie. Je trouve ce rapport intéressant. Je serai heureuse de le soumettre au comité.

Cette semaine, ou la semaine dernière, l'Institut canadien des affaires mondiales a aussi publié un rapport sur le secteur canadien de l'énergie et les débouchés offerts dans les marchés asiatiques. Les répercussions de notre produit sur les émissions mondiales et ce profil font l'objet de nombreux travaux et suscitent un grand intérêt.

La présidente : Je crois que la sénatrice Galvez vous a demandé de nous transmettre certains rapports sur lesquels vous avez fondé vos prévisions. Est-ce que ce sera possible?

Mme O'Brien : Parlez-vous des rapports eux-mêmes? Oui, nous allons vous les transmettre.

La sénatrice Galvez : Vous modifiez la loi et vous demandez une prolongation des licences parce que vous prévoyez qu'il y aura un marché pour le GNL canadien. J'aimerais voir ces chiffres. Merci.

Mme O'Brien : Nous serons ravis de vous les fournir.

La présidente : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Youance : Je remercie tous les témoins des réponses qui ont été données jusqu'à maintenant.

Je voudrais revenir sur la prolongation à 50 ans. On a donc des modifications qui vont apporter aux exportateurs de gaz naturel liquéfié un avantage dont ne bénéficient pas les autres exportateurs de produits de base canadiens. Cela pourrait être interprété comme une subvention aux combustibles fossiles, et peut-être même considéré comme une subvention inefficace, selon la définition même du gouvernement. Cette prolongation serait-elle considérée comme une subvention aux combustibles fossiles? Le cas échéant, répondrait-elle effectivement aux critères d'une subvention inefficace?

[*Traduction*]

Mme O'Brien : Je ne crois pas que c'est perçu comme... Ce n'est certainement pas une subvention fiscale directe. Je ne crois donc pas que cela peut être considéré comme une subvention inefficace aux combustibles fossiles.

[Translation]

Senator Youance: I would like to come back to the market study. Does that market study also cover the U.S. market? I ask because you said that 100% of the current exports target the United States. Does the market study cover the U.S. market? We're actually extending contracts, so we really want to know the answer. Will that demand remain stable over the years, both for the U.S. and for Asia and Europe? That was more of a comment.

[English]

Ms. O'Brien: Thank you. The market studies that I have referred to in my remarks are notably that we're anticipating the LNG market to grow from the current rate of about 400 mtpa annually up to about 600 — refers to LNG specifically as the licence extensions are only for LNG projects.

Exports — I'll call it a permit, but I mean that in a very general sense — to the United States, that market operates differently. Mr. Christie had spoken to that in terms of his opening remarks.

Mr. Christie, are you able to explain the nature of the different licences there?

Mr. Christie: Sure, I'd be happy to. I will say a couple things. First of all, the exports to the U.S. are done under short-term orders, and those are handled in a very different way than licences. We don't require applicants to demonstrate surplus. The orders are generally two-years long, and the typical turnaround time is two business days. For a long-term licence, the applicant has to supply information on projections of supply as well as domestic demand and demonstrate that the exports would be surplus to Canadian needs, and the licences then are multiple decades as opposed to just the two-years orders.

The other point I will make is that when it comes to exports of crude oil, which you alluded to, it is actually only the LNG exporters who have sought the assurance of long-term licences. Other exports have been occurring under short-term orders, both in the form of the natural gas to the U.S. that I described, and crude oil exporters as well have been relying upon short-term orders.

When the evidence is provided on the export licences — because of that surplus test — the focus is really on just ensuring that it would not create a shortage of gas within Canada. The evidence is not focused as much on demonstrating that there is an international demand for the LNG export; rather it is about ensuring that it would not create a shortage here domestically.

[Français]

La sénatrice Youance : J'aimerais revenir sur l'étude de marché. Cette étude de marché présente-t-elle aussi le marché des États-Unis? Je pose la question, parce que vous avez dit que 100 % des exportations actuelles visent les États-Unis. L'étude de marché couvre-t-elle le marché américain? On étend justement les contrats, donc on veut vraiment avoir la réponse. Cette demande restera-t-elle stable au fil des années, tant pour les États-Unis que pour l'Asie et l'Europe? C'était plutôt un commentaire.

[Traduction]

Mme O'Brien : Merci. Les études de marché que j'ai mentionnées dans mes remarques liminaires indiquent notamment une croissance du marché du GNL de 400 à 600 millions de tonnes par année environ... Il est fait mention du GNL parce que la prolongation des licences va s'appliquer seulement aux projets de GNL.

Pour ce qui est des exportations — je vais appeler cela un permis, mais j'utilise ce terme dans un sens très général — vers les États-Unis, c'est un marché qui fonctionne très différemment. M. Christie y a fait allusion dans ses remarques liminaires.

Monsieur Christie, pourriez-vous expliquer la nature des différentes licences pour ce marché?

M. Christie : Bien sûr, je vous apporterai volontiers quelques précisions. Tout d'abord, les exportations vers les États-Unis s'effectuent via des ordonnances à court terme, qui sont traitées de manière très différente des licences. Nous n'exigeons pas des demandeurs qu'ils démontrent l'existence d'un excédent. Les commandes portent généralement sur deux ans et le délai d'exécution type est de deux jours ouvrables. Pour obtenir une licence à long terme, le demandeur doit soumettre des prévisions d'approvisionnement ainsi qu'une analyse de la demande intérieure, afin de démontrer que les exportations seraient excédentaires aux besoins nationaux du Canada. Les licences demeurent valides pour plusieurs décennies, contrairement aux ordonnances biennales.

Par ailleurs, concernant les exportations de pétrole brut mentionnées précédemment, il importe de noter que seuls les exportateurs de gaz naturel liquéfié (GNL) ont sollicité la garantie de licences à long terme. Les autres types d'exportations, qu'il s'agisse de gaz naturel destiné aux États-Unis, ont été réalisés sous le régime des ordonnances à court terme.

Enfin, lors de l'examen des preuves relatives aux licences d'exportation, l'application du critère de l'excédent vise exclusivement à prévenir toute pénurie de gaz au Canada. Les preuves n'attestent pas tant à démontrer qu'il existe une demande internationale pour l'exportation de GNL, mais bien de garantir que cela ne créera pas de pénurie à l'échelle nationale.

[*Translation*]

Senator Youance: You confirm that it was the liquefied natural gas industry that asked for this extension to 50 years, then?

[*English*]

Mr. Christie: That is not what I meant to imply. I wouldn't know whether they did or did not. It wasn't the Canada Energy Regulator that was involved in the actual amendment to the legislation.

Senator Youance: Thank you.

The Chair: There are a few other senators who would like to ask questions. Are all of you available to stay another 15 minutes? Okay. Great.

Senator McCallum: Thank you for your presentations. When there were the consultations that were done, what were some of the — you talked about economic impacts and reconciliation. What were the social and environmental impacts, whether they were positive or negative, for the communities who host liquefied natural gas export facilities? If there are negative impacts by increasing it to 50 years, will that make it worse, and are you aware that they might worsen?

Then you said they are going to be powered through electricity for some of them. Was that also taken into account in the impact that hydro has in communities? I went to visit the Site C dam, and there were a lot of negative impacts on both the non-Indigenous and the First Nations in that area. Now I am hearing more about dams further up north. I'm wondering if there will have to be more dams built to accommodate not only the natural gas but now you are looking at cars. It seems that everybody thinks electricity is going to be the one to replace oil and gas, and that's not a reality yet.

Ms. O'Brien: I would start by just clarifying. There are levels and layers of consultation, and I apologize if my remarks earlier were confusing.

In terms of this proposed legislative amendment, we did consult with industry. Principally, it was industry that had asked us to consider and bring forward this measure. But as we developed the legislation, we recognized that there is an obligation on us to respect the UNDRIP, and so we are consulting with Indigenous communities. In fact, we had sent a letter out to communities very recently. We provided Ms. Houle as a contact. But specifically, the longer export licence terms respect the Indigenous rights and land use agreements because any extension, moving from the 40 to 50 years, must align with

[*Français*]

La sénatrice Youance : Donc, vous confirmez que c'est l'industrie du gaz naturel liquéfié qui a demandé ce prolongement à 50 ans?

[*Traduction*]

M. Christie : Ce n'était pas mon intention. Je ne suis pas en mesure de confirmer ou d'infirmer leur participation. Ce n'est pas la Régie de l'énergie du Canada qui a participé à la modification du projet de loi.

La sénatrice Youance : Merci.

La présidente : Quelques autres sénateurs souhaitent poser des questions. Pouvez-vous rester encore 15 minutes? Très bien. Parfait.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie pour vos présentations. Lors des consultations, outre les répercussions économiques et la réconciliation, quelles ont été les répercussions sociales et environnementales, qu'elles soient favorables ou non, pour les collectivités accueillant des installations d'exportation de gaz naturel liquéfié? S'il y a des impacts négatifs découlant de l'augmentation de la durée à 50 ans, cela aggraverait-il la situation? Êtes-vous conscients que cela pourrait s'aggraver?

De plus, vous avez mentionné que certaines de ces installations seraient électrifiées. L'impact de la production hydroélectrique sur les collectivités a-t-il été pris en considération dans cette analyse? Lors d'une visite au barrage Site C, j'ai constaté de multiples impacts délétères subis tant par les non-Autochtones que par les Premières Nations de cette région. Alors que de nouveaux projets de barrages sont évoqués plus au nord, je me demande s'il faudra construire davantage de barrages pour répondre non seulement aux besoins en gaz naturel, mais aussi à ceux de l'électrification des voitures. Bien que tout le monde semble penser que l'électricité va remplacer le pétrole et le gaz, mais ce n'est pas encore une réalité concrète.

Mme O'Brien : Je commencerai par apporter quelques précisions. Il existe diverses étapes et différents niveaux de consultation, et je m'excuse si ma déclaration préliminaire précédente a pu prêter à confusion.

En ce qui concerne cette proposition de modification législative, nous avons consulté l'industrie. C'est principalement l'industrie qui a sollicité l'examen et la présentation de cette mesure. Cependant, lors de l'élaboration du projet de loi, nous avons pris conscience de notre obligation de respecter la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, et nous organisons donc des consultations avec les collectivités autochtones. En fait, nous avons récemment envoyé une lettre aux collectivités désignant Mme Houle comme personne-ressource. Plus précisément, la prolongation de la

an approved environmental assessment. That assessment includes meaningful Indigenous consultation. If the impact of the licence extension would change the nature of the decision they have in terms of their environmental assessment, the proponent is going to have to go back and ensure that the environmental assessment is re-evaluated and then respects the terms of the licence extension.

Providing an export licence extension does not provide the proponent with an ability to export a greater amount of volume than what they are currently approved to supply. It would allow them to amortize that volume of production over a longer period of time. If they would like to produce more than what they are licensed for, they are also going to have to seek permission to increase that volume. It isn't just the nature of the export licence extension that would result in potential impacts, economic or social, as you have mentioned.

You have to consider this amendment within the broader regulatory and approval process that exists for these major projects.

Senator McCallum: Are the First Nations supportive of this?

Ms. O'Brien: We have not had any response to our letter as of yet.

Senator McCallum: So you are going ahead with this, saying, "We have to respect UNDRIP," but actually you have not consulted completely before moving ahead?

Ms. O'Brien: We are currently in the process of consulting.

Senator McCallum: If this bill goes through, the consultation will not be done then.

Ms. O'Brien: We believe we have a very limited obligation in terms of consulting on this very specific amendment. We are currently fulfilling that obligation by making the communities aware of our intentions.

Senator McCallum: Are they supportive of it? What concerns do they have?

Ms. O'Brien: Nobody has raised any concerns with us with respect to this proposal.

Senator McCallum: Not just this proposal, but LNG itself. Like hydro, there are many concerns from First Nations. I'm

durée des licences d'exportation respecte les droits autochtones et les accords d'utilisation des terres, car toute prolongation, passant de 40 à 50 ans, demeure assujettie à une évaluation environnementale approuvée. Cette évaluation intègre des consultations approfondies auprès de la population autochtone. Si l'impact de la prolongation de la licence modifie la nature de la décision rendue lors de l'évaluation environnementale, il incomberait au promoteur de s'assurer que l'évaluation environnementale soit réévaluée et respecte ensuite les conditions de la prolongation de la licence.

L'octroi d'une prolongation de licence d'exportation n'autorise pas le promoteur à exporter un volume supérieur à celui initialement autorisé. Cette mesure lui permettrait plutôt d'amortir son volume de production sur une plus longue période. S'il souhaite accroître sa production au-delà des seuils du permis, il devra également demander l'autorisation d'augmenter ce volume. Ainsi, les répercussions économiques ou sociales mentionnées ne découlent pas uniquement de la prolongation de la licence d'exportation.

Il faut considérer cet amendement dans le contexte élargi du processus de réglementation et d'approbation régissant ces grands projets.

La sénatrice McCallum : Les Premières Nations soutiennent-elles cette mesure?

Mme O'Brien : Nous n'avons pas encore reçu de réponse à notre lettre.

La sénatrice McCallum : Vous allez donc de l'avant en disant : « Nous devons respecter la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones », mais, en réalité, vous n'avez pas mené de consultations approfondies avant de vous engager dans cette voie?

Mme O'Brien : Nous sommes actuellement en train de mener des activités de consultation.

La sénatrice McCallum : Si ce projet de loi est adopté, la consultation ne sera pas terminée à ce moment-là.

Mme O'Brien : Nous estimons que notre obligation en matière de consultation sur cet amendement très spécifique est très limitée. Nous remplissons actuellement cette obligation en informant les collectivités de nos intentions.

La sénatrice McCallum : Soutiennent-elles ce projet? Quelles sont leurs préoccupations?

Mme O'Brien : Personne ne nous a fait part de préoccupations concernant cette proposition.

La sénatrice McCallum : Pas seulement cette proposition, mais le GNL lui-même. Comme pour l'hydroélectricité, les

working with them on it, and I'm wondering if the LNG itself is producing negative impacts in the coast communities.

Ms. O'Brien: There are a number of projects that have obtained their environmental permits. As such, they would have completed their necessary consultations and addressed any negative impacts that might arise because of the project. Some of the projects have Indigenous benefits agreements. Other projects are considering Indigenous equity. For instance, the Cedar LNG project is a world first in that it is majority owned by the Haisla Nation. There are a variety of ways in which projects are addressing social, economic and First Nations issues in order to develop.

Senator McCallum: Okay, thank you.

Senator Lewis: Thank you. You answered a little bit about the licensing requirements. Is there a review process in place during the lifetime of the licence? The ultimate penalty would be if you had a bad actor, and the licence would be cancelled. Is there a process that goes through those 50 years and ensures that the proponent is behaving properly?

Ms. O'Brien: I believe the mechanism is through the net surplus test. Mr. Christie, can you speak to the monitoring of the licences?

Mr. Christie: Yes, certainly. From the compliance perspective, the key while the exports are actually occurring under the licence is only that they don't exceed the volumes that are authorized. Also that they report the information that is spelled out in the licences themselves. Since the licence isn't about the facility, when it comes to a bad actor, to the extent that the issue was with how the facility was being operated, that is not something that relates directly to the licence. That would be with a different regulator. We have no role in compliance there. As I say, it is really only about ensuring that the volumes do not exceed what is authorized within a licence, and that they report what they are required to.

The one other thing I will note is — as Ms. O'Brien alluded to — because the test is surplus, the Canada Energy Regulator stays abreast of what is happening with energy markets overall, and we would monitor to see if there were ever any indication that there is a concern about surplus. If there were, it would likely not relate to a particular bad actor, but we don't anticipate that situation would arise anyway, even if it were due to overall market circumstances.

Senator Lewis: There is a mechanism in place in case over 50 years the surplus ratio changes from where it is now just due to all kinds of natural gas being exported and increased domestic demand, those kinds of things. Will that surplus be revisited during the lifetime of the licence?

Premières Nations ont de nombreuses préoccupations. Je travaille avec elles sur cette question et je me demande si le GNL lui-même a des effets négatifs sur les collectivités côtières.

Mme O'Brien : Plusieurs projets ont d'ores et déjà obtenu leurs autorisations environnementales. Ils ont donc mené à terme les consultations nécessaires et pris en compte les éventuels impacts négatifs du projet. Certains projets ont conclu des accords avantageux pour les Autochtones. D'autres projets envisagent la participation des Autochtones au capital. Par exemple, le projet Cedar LNG est une première mondiale en ce sens qu'il est détenu majoritairement par la Nation Haisla. Les projets abordent de diverses manières les questions sociales, économiques et relatives aux Premières Nations afin de se développer.

La sénatrice McCallum : D'accord, merci.

Le sénateur Lewis : Merci. Vous avez répondu en partie à ma question sur les exigences en matière de licence. Existe-t-il un processus d'examen pendant la durée de validité du permis? La sanction ultime serait le retrait du permis en cas de mauvaise conduite. Existe-t-il un processus qui s'étend sur ces 50 ans et qui garantit que le promoteur se comporte correctement?

Mme O'Brien : Je crois que le mécanisme passe par le test du surplus net. Monsieur Christie, pouvez-vous nous parler de la surveillance des licences?

M. Christie : Certes. Du point de vue de la conformité, l'essentiel lors des exportations sous licence est simplement qu'elles ne dépassent pas les volumes autorisés. Il faut également qu'elles soient déclarées rigoureusement selon les informations précisées dans les licences. Étant donné que la licence ne porte pas sur l'installation, tout manquement concernant le fonctionnement de l'installation n'a pas de rapport direct avec la licence. Cela relèverait d'un autre organisme de réglementation. Nous n'avons aucun rôle à jouer en matière de conformité dans ce domaine. Comme je l'ai dit, il s'agit uniquement de s'assurer que les volumes ne dépassent pas ceux autorisés dans la licence et que les informations requises sont transmises.

En outre, comme l'a souligné Mme O'Brien, le critère déterminant demeure l'existence d'un excédent. À ce titre, la Régie de l'énergie du Canada assure une veille constante des marchés énergétiques afin de déceler tout signe indiquant un problème d'excédent. Si tel était le cas, cela ne serait probablement pas lié à un acteur particulier, mais nous ne prévoyons pas que cette situation se produise, même si elle était due à la conjoncture générale du marché.

Le sénateur Lewis : Un mécanisme est-il prévu pour l'éventualité où, d'ici 50 ans, le ratio d'excédent évoluerait par rapport aux projections actuelles, en raison de divers facteurs tels que l'intensification des exportations de gaz naturel ou l'accroissement de la demande intérieure? L'examen de cet

Mr. Christie: There is not an automatic trigger. It is something that we continue to look at as part of our energy information program and our role in overseeing exports generally. If there were to be issues, then we could trigger a review or process on our own initiative, should we see issues in the marketplace.

The Chair: This brings us to the end of this panel. Thank you very much to all of you for answering our questions in a very fulsome way.

I would like to thank Ms. Minet for being here. Welcome. You will have five minutes for opening remarks, and then we will move on to questions from senators. You have the floor.

Laura Minet, Assistant Professor, Civil Engineering, University of Victoria, as an individual: Thank you for the introduction and for inviting me to appear before you today.

I am an assistant professor in civil engineering at the University of Victoria. I am joining remotely today from the university and want to begin by acknowledging the Lekwungen peoples, on whose territory the university stands, and the Lekwungen and WSÁNEĆ peoples, whose historical relationships with the land continue to this day.

My expertise is on ambient air quality and population exposure to air pollution. I am currently conducting research on liquefied natural gas export facilities, also referred to as LNG export facilities.

At LNG export facilities, gas is liquefied for ease of transport and shipped on cargoes overseas. Flaring, which is the controlled burning of gas, sometimes has to occur for maintenance, safety or emergency reasons. Flaring is not without consequences for local communities. It is a source of many air pollutants, including fine particulate matter, nitrogen oxides, carbon monoxide, sulphur dioxide and benzene, which are known to cause short-term and long-term respiratory and cardiovascular issues. Benzene is also known to be carcinogenic.

Let me now talk about the current landscape of LNG in Canada. The first two large-scale Canadian LNG export facilities are LNG Canada in Kitimat, which started operating in September 2024, and Woodfibre LNG in Squamish, which is currently under construction.

excédent sera-t-il reconduit durant la période de validité de la licence?

M. Christie : Il n'y a pas de déclencheur automatique. C'est un élément que nous continuons à examiner dans le cadre de notre programme d'information sur l'énergie et de notre rôle de surveillance des exportations en général. Si des difficultés survenaient, nous pourrions mettre en œuvre un processus d'examen de notre propre initiative, sur la base des observations que nous ferions sur le marché.

La présidente : Cela marque la conclusion de cette table ronde. Je vous remercie tous très sincèrement d'avoir répondu à nos questions de manière très précise.

Je salue la présence de Mme Minet. Madame, bienvenue. Vous disposez de cinq minutes pour présenter votre déclaration préliminaire, puis nous passerons aux questions des sénateurs. Vous avez la parole.

Laura Minet, professeure adjointe, Génie Civil, Université de Victoria, à titre personnel : Je vous remercie de votre présentation et de votre invitation à comparaître devant votre comité.

Je suis professeure adjointe en génie civil à l'Université de Victoria. Je participe aujourd'hui à distance depuis l'université et je tiens tout d'abord à rendre hommage aux peuples Lekwungen, sur le territoire desquels se trouve l'université, ainsi qu'aux peuples Lekwungen et WSÁNEĆ, dont les relations historiques avec cette terre se poursuivent encore aujourd'hui.

Je suis spécialisée dans la qualité de l'air ambiant et l'exposition de la population à la pollution atmosphérique. Je mène actuellement des recherches sur les installations d'exportation de gaz naturel liquéfié, également appelées installations d'exportation de GNL.

Dans les installations d'exportation de GNL, le gaz est liquéfié pour faciliter son transport et expédié par cargo à l'étranger. Le torchage, soit la combustion contrôlée du gaz, s'avère parfois nécessaire pour des raisons d'entretien, de sécurité ou d'urgence. Cette pratique engendre des conséquences pour les collectivités locales. Le torchage est à l'origine de nombreux polluants atmosphériques, notamment des particules fines, des oxydes d'azote, du monoxyde de carbone, du dioxyde de soufre et du benzène, qui sont reconnus pour causer des troubles respiratoires et cardiovasculaires à court et à long terme. Le benzène est également reconnu comme cancérigène.

Permettez-moi de vous exposer la situation actuelle du GNL au Canada. Les deux premières installations d'exportation de GNL à grande échelle sont GNL Canada à Kitimat, dont les activités ont débuté en septembre 2024, et Woodfibre LNG à Squamish, qui est actuellement en construction.

At the time their environmental impact assessments were approved over 10 years ago, we had little information on how much flaring was conducted at similar facilities worldwide, for two major reasons: First, there were a limited number of existing facilities; in fact, half of the current 61 facilities operating in the world opened after 2012. Second, most existing facilities are not publicly disclosing the frequency and amount of gas they flare.

As a result, environmental impact assessments developed for those two export facilities were based on estimates from the proponents, and assumptions made over the process are not available to the general public. The same applied to the more recently approved Cedar LNG facility, currently also under construction in Kitimat.

Another important aspect of the Canadian environmental impact assessments is that the commissioning phase was completely ignored on the basis that it is short and should thus not impact the local communities.

In 2012, the National Aeronautics and Space Administration, or NASA, launched two satellites equipped with the Visible Infrared Imaging Radiometer Suite, or VIIRS, a unique instrumentation that can provide us with crucial information on flaring around the world.

Using data from the VIIRS, I recently led a study looking at flaring at LNG export facilities around the world. We noticed that the commissioning phase of export facilities lasts on average two years, and volumes of gas flared is on average three times higher than during regular operations. This goes against the idea that the commissioning phase is short and has limited impact on local air quality.

Additionally, we now have the example of LNG Canada in Kitimat as the first large-scale export facility operating in Canada, which entered its regular operations phase on July 1, 2025. This means that air emission permits and regulations on volumes of gas flared should start being enforced. The permit for LNG Canada states that:

The authorized rate of Discharge for routine flaring shall not exceed 7.8 cubic metres per minute (m^3/s) based on a monthly average.

Between July and October 2025, LNG Canada has flared between 129 and 142 cubic metres per minute on average per month, which is 17 to 18 times higher than the authorized limit.

Lors de l'approbation de leurs évaluations d'impact environnemental, il y a plus d'une décennie, nous disposions de peu d'informations sur le volume de torchage des installations similaires à l'échelle mondiale, et ce, pour deux raisons principales : d'une part, un certain nombre d'installations existantes étaient limitées; en effet, la moitié des 61 installations mondiales actuellement en service ont ouvert après 2012; d'autre part, le manque de transparence de la plupart des installations existantes ne divulgue pas publiquement la fréquence et le volume de gaz torché.

Par conséquent, les évaluations d'impact environnemental de ces deux installations d'exportation étaient basées sur les prévisions budgétaires des promoteurs, et les hypothèses formulées durant le processus ne sont pas accessibles au grand public. Ce constat s'applique également pour l'installation Cedar LNG à Kitimat, approuvée plus récemment et actuellement en construction.

Un autre aspect important des évaluations d'impact environnemental canadiennes réside dans l'omission de la phase de mise en service, au motif que sa brièveté ne devrait donc pas avoir d'incidence sur les collectivités locales.

En 2012, la National Aeronautics and Space Administration (NASA) a lancé deux satellites équipés d'une suite de radiomètres pour imageurs dans l'infrarouge et le visible (VIIRS), un instrument technologique unique qui fournit désormais des données cruciales pour documenter les activités de torchage à l'échelle mondiale.

À l'aide des données de la VIIRS, j'ai récemment mené une étude sur le torchage dans les installations d'exportation de GNL au niveau mondial. Nous avons constaté que la phase de mise en service des installations d'exportation dure en moyenne deux ans et que les volumes de gaz torchés sont en moyenne trois fois plus élevés que pendant les opérations normales. Cela contredit l'idée selon laquelle la phase de mise en service est courte et a un impact limité sur la qualité de l'air local.

De plus, nous avons désormais l'exemple de GNL Canada à Kitimat, la première installation d'exportation à grande échelle en activité au Canada, qui est entrée en phase d'exploitation normale le 1^{er} juillet 2025. Cela signifie que les permis d'émission atmosphérique et les réglementations sur les volumes de gaz brûlés à la torche devraient commencer à être appliqués. Le permis accordé à LNG Canada stipule que :

Par acquit de conscience, le taux autorisé pour le torchage de routine ne doit pas dépasser 7,8 mètres cubes par minute (m^3/s) sur la base d'une moyenne mensuelle.

Entre juillet et octobre 2025, LNG Canada a torché en moyenne entre 129 et 142 mètres cubes par minute par mois, soit 17 à 18 fois plus que la limite autorisée.

I find it worrisome that the air permit has been highly exceeded on four consecutive months out of four months of regular operations.

In relation to Bill C-15 Part 5 Division 41, my understanding is that section 593 allows for LNG export licences to be granted for up to 50 years, from the previous 40, and that section 594 removes the power to make regulations regarding the term of LNG export licences.

I am thus wondering the following:

What is the urgency of extending export licences for an industry that is just starting in Canada, and for which we have little background knowledge and experience regulating? The power to create regulations is an important tool to course correct. Why is it being removed?

What will happen if LNG export facilities fail to respect the limits set in their permits, as LNG Canada is already doing?

Is there a path to revoking an export licence if studies identify serious health threats to the local population?

My main motive today is to ask for caution rather than precipitation in extending permit licences for a brand-new Canadian industry.

I look forward to your questions. Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Minet. We will begin with questions.

Senator Galvez: Thank you so much, Professor Minet. I have been receiving a lot of information and comments from rural landowners who speak about Alberta's multi-billion dollar well-cleanup crisis, in which methane is at the centre of their complaints and their health issues. So congratulations and thank you very much for the work you are doing with respect to the health impact.

My question today is about the economy of this, as you said, new industry. The numbers don't seem to match what the proponents are saying; that we are going to have a lot of revenue coming to Canada. Can you enlighten me about what type of energy is needed in order to produce LNG? Because I know that cleaner energy like Site C hydro is used to produce very intensive carbon-polluting energy. Do you know something about it? How do we produce LNG? What's the source of energy?

Je trouve préoccupant que le permis d'émission atmosphérique ait été largement dépassé pendant quatre mois consécutifs sur quatre mois d'exploitation régulière.

En ce qui concerne le projet de loi C-15, partie 5, section 41, je crois comprendre que l'article 593 permet d'accorder des licences d'exportation de GNL pour une durée maximale de 50 ans, contre 40 auparavant, et que l'article 594 supprime le pouvoir de réglementer la durée des licences d'exportation de GNL.

Je me pose donc les questions suivantes :

Quelle est l'urgence de prolonger les permis d'exportation pour une industrie qui en est à ses débuts au Canada et pour laquelle nous avons peu de connaissances et d'expérience en matière de réglementation? Le pouvoir de créer des règlements est un outil important pour corriger le tir. Pourquoi est-il supprimé?

Que se passera-t-il si les installations d'exportation de GNL ne respectent pas les limites fixées dans leurs permis, comme le fait déjà GNL Canada?

Existe-t-il un moyen de révoquer une licence d'exportation si des études identifient des menaces graves pour la santé de la population locale?

Ma principale motivation aujourd'hui est de demander la prudence, au lieu de la précipitation, dans la prolongation des licences d'une toute nouvelle industrie canadienne.

J'attends vos questions avec impatience. Merci.

La présidente : Merci, madame Minet. Nous allons commencer par les questions.

La sénatrice Galvez : Merci beaucoup, madame Minet. J'ai reçu beaucoup d'informations et d'observations de propriétaires fonciers ruraux qui évoquent la crise du nettoyage des puits en Alberta, qui coûte plusieurs milliards de dollars, et dans laquelle le méthane est au centre de leurs plaintes et de leurs problèmes de santé. Je tiens donc à vous féliciter et à vous remercier pour le travail que vous accomplissez en matière d'impact sur la santé.

Ma question aujourd'hui porte sur l'économie de cette nouvelle industrie, comme vous l'avez dit. Les chiffres ne semblent pas correspondre à ce que disent les promoteurs, à savoir que le Canada va engranger d'importants revenus. Pourriez-vous m'éclairer sur le type d'énergie nécessaire pour produire du GNL? Je sais en effet que des énergies plus propres, comme l'hydroélectricité du site C, sont utilisées pour produire une énergie très polluante en carbone. Avez-vous des informations à ce sujet? Comment produit-on du GNL? Quelle est la source d'énergie utilisée?

Ms. Minet: Thank you for the question. This is not entirely my area of expertise, but I would assume that producing LNG requires fossil fuel energy sources because you cannot extract natural gas just using electricity; at least this is not currently the case in Canada. Then there is the question of how you liquefy the gas when it is at export facilities. We have heard before, in particular with Woodfibre LNG and Cedar LNG being fuelled by electricity. Firstly, this is not yet the case; and secondly, this is diverting clean energy toward the production of liquefied natural gas, meaning that, in particular, for Woodfibre LNG there is a part of the facility — the compressor — that will not be fuelled by electricity because BC Hydro does not have the capacity to provide enough electricity for it.

Senator Galvez: Thank you.

Senator Fridhandler: I'm a little confused by your assertions that breaches of flaring controls and the regulations that might apply to that have anything to do with the term of the licence. The tie escapes me. I assume there is a regulatory regime that established the permissible flaring by LNG Canada and that is not tied to the grant of a 40- or 50-year licence. Is that correct?

Ms. Minet: It is my understanding — and I may be wrong — that when a facility applies for an export licence, they have to conduct an environmental impact assessment. What I understood from Assistant Deputy Minister O'Brien earlier is that if the proponents want to apply for an extension of the licence, they would have to go through an environmental impact assessment again, while this would not be the case if the licence was granted for 50 years directly.

Senator Fridhandler: I did not hear that there had to be a new environmental assessment. I heard that there was a review of the net surplus of the gas that is being subjected to the export licence. I'm just suggesting that the concern you have expressed is governed by a different regime, and maybe we will just differ on that and get some clarification in due course.

Ms. Minet: I think it would be interesting to clarify. I'm sorry I'm not the best to respond to this. But how the environmental impact assessment tied with the export licence and how the compliance is verified and do they have to reapply for an environmental impact assessment if the licence is for 50 years.

Senator Fridhandler: Okay. We'll just do a fact check on that, because I can't imagine that the risk of an investment on a 40-year facility would be subjected to a further environmental assessment. That's done at the front end. If you are offside on some of the controls and conditions, I understand, and it is

Mme Minet : Merci pour votre question. Ce n'est pas tout à fait mon domaine d'expertise, mais je suppose que la production de GNL nécessite des sources d'énergie fossiles, car on ne peut pas extraire du gaz naturel en utilisant uniquement de l'électricité; du moins, ce n'est pas le cas actuellement au Canada. Se pose ensuite la question de la liquéfaction du gaz dans les installations d'exportation. Nous avons déjà entendu parler, en particulier, de Woodfibre LNG et Cedar LNG, qui sont alimentés à l'électricité. Premièrement, ce n'est pas encore le cas; deuxièmement, cela détourne l'énergie propre vers la production de gaz naturel liquéfié, ce qui signifie que, en particulier pour Woodfibre LNG, une partie de l'installation — le compresseur — ne sera pas alimentée par l'électricité, car BC Hydro n'a pas la capacité de fournir suffisamment d'électricité pour cela.

La sénatrice Galvez : Merci.

Le sénateur Fridhandler : Je suis un peu perplexe quant à vos affirmations selon lesquelles les violations des contrôles de torchage et des réglementations qui pourraient s'y appliquer ont un rapport avec la durée de la licence. Je ne comprends pas le lien. Je suppose qu'il existe un régime réglementaire qui établit le torchage autorisé par LNG Canada et qui n'est pas lié à l'octroi d'une licence de 40 ou 50 ans. Est-ce exact?

Mme Minet : Je crois comprendre — et je peux me tromper — que lorsqu'une installation demande un permis d'exportation, elle doit réaliser une étude d'impact environnemental. D'après ce que j'ai compris de la sous-ministre adjointe O'Brien tout à l'heure, si les promoteurs souhaitent demander une prolongation du permis, ils doivent à nouveau réaliser une étude d'impact environnemental, ce qui ne serait pas le cas si le permis était accordé directement pour 50 ans.

Le sénateur Fridhandler : Je n'ai pas entendu dire qu'il fallait procéder à une nouvelle évaluation environnementale. J'ai entendu dire qu'il y avait un examen de l'excédent net de gaz faisant l'objet de la licence d'exportation. Je suggère simplement que la préoccupation que vous avez exprimée relève d'un régime différent, et peut-être que nous divergerons sur ce point et obtiendrons des éclaircissements en temps voulu.

Mme Minet : Je pense qu'il serait intéressant de clarifier ce point. Je suis désolée de ne pas être la mieux placée pour répondre à cette question. Cependant, je me demande comment l'évaluation de l'impact environnemental est liée à la licence d'exportation, comment la conformité est vérifiée et s'il est nécessaire de présenter une nouvelle demande d'évaluation de l'impact environnemental si la licence est accordée pour 50 ans.

Le sénateur Fridhandler : D'accord. Nous allons vérifier cela, car je ne peux imaginer que le risque d'un investissement dans une installation d'une durée de 40 ans soit soumis à une nouvelle évaluation environnementale. Cela se fait au début. Si vous ne respectez pas certaines des mesures de contrôle et

regulated. We'll check on that but I don't believe that to be the case.

Ms. Minet: What I'm saying is that the environmental assessment is done before granting the licence and the permit to construct and to export. It is not redone throughout the licence period.

Senator Fridhandler: [Technical difficulties] I don't know that it is done on the CER's granting of an export licence. But we'll look into that.

[Translation]

Senator Youance: In fact, I would like to follow up on my colleague's questions. Since we're here mainly to discuss this issue, I was wondering about the extension to 50 years.

More information is needed on the extension process. Why is it urgent to extend the timelines now, when there's so much uncertainty in the market? It could be argued that it would make more sense to do the extension in the next fiscal year.

If there's a much longer process to go from 40 years to 50, I think that's the best place to look for the answer to that, in order to better understand the relevance of the extension.

Does the extension to 50 years mean that Canada is backtracking on its commitment to net-zero emissions and its greenhouse gas reduction targets? What's your impression of this extension's impact on greenhouse gas emissions?

[English]

Ms. Minet: In terms of greenhouse gas, or GHG, emissions, this will all depend on how those facilities are operating and whether they are using intense carbon energy or whether they are fuelled by electricity.

It also depends on what we consider as the Canadian target for GHG emissions. By exporting LNG, we are not accounting for emissions associated with the use of LNG in Canada, but it is happening elsewhere, so it all depends on where the boundaries are. Right now, Canada is considering what is happening on their territory only, but this is not necessary something I agree with in terms of where to put the boundaries.

[Translation]

Senator Youance: Thank you.

certaines conditions, je comprends, et cela est réglementé. Nous allons vérifier cela, mais je ne pense pas que ce soit le cas.

Mme Minet : Ce que je dis, c'est que l'évaluation environnementale est effectuée avant l'octroi de la licence et du permis de construire et d'exporter. Elle n'est pas refaite pendant toute la durée de la licence.

Le sénateur Fridhandler : [Difficultés techniques] Je ne sais pas si cela est fait lors de l'octroi d'une licence d'exportation par la REC. Cependant, nous allons examiner cela.

[Français]

La sénatrice Youance : En fait, j'aimerais poursuivre sur les questions de mon collègue. Je me posais des questions, parce que nous sommes ici surtout pour discuter de cet élément, de cette prolongation à 50 ans.

Donc, il est nécessaire d'avoir plus d'information sur le processus d'extension. Pourquoi est-il urgent de prolonger les délais maintenant, alors qu'il y a autant d'incertitude sur le marché? On pourrait se dire que ce serait plus logique de faire cette prolongation dans le prochain exercice budgétaire.

S'il y a un processus beaucoup plus long pour passer de 40 à 50 ans, c'est là que je pense qu'on devrait essayer de trouver la réponse à ce sujet, afin de mieux comprendre la pertinence de cette prolongation.

Est-ce que la prolongation à 50 ans fait en sorte que le Canada recule dans son engagement envers la carboneutralité et dans ses objectifs de réduction des gaz à effet de serre? Quelle est votre impression de l'impact de cette prolongation sur les émissions de gaz à effet de serre?

[Traduction]

Mme Minet : En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, ou GES, tout dépendra du mode de fonctionnement de ces installations et de leur utilisation d'énergie à forte intensité de carbone ou d'électricité.

Cela dépend également de ce que nous considérons comme l'objectif canadien en matière d'émissions de GES. En exportant du GNL, nous ne tenons pas compte des émissions liées à l'utilisation du GNL au Canada, mais cela se produit ailleurs, donc tout dépend de l'emplacement des frontières. À l'heure actuelle, le Canada ne tient compte que de ce qui se passe sur son territoire, mais je ne suis pas nécessairement d'accord avec la manière dont les limites sont fixées.

[Français]

La sénatrice Youance : Merci.

Senator Aucoin: You talked about greenhouse gases. You mentioned that British Columbia doesn't currently generate enough electricity for the compressors used to compress natural gas. In that case, what energy is used to do that?

[English]

Ms. Minet: It is natural gas that will be used for compressors to actually compress natural gas.

[Translation]

Senator Aucoin: Thank you. It would be less polluting than diesel, gasoline or coal.

My next question is about flaring. Flaring should be approximately 7.8 cubic metres, but I believe that it was between 129 and 142 cubic metres over four months. Can you explain that further? That would be appreciated.

[English]

Ms. Minet: Yes. As part of the production of natural gas, flaring has to occur, so there are flare permits associated with the different facilities in terms of how much those facilities can flare, because flaring also has impacts on air pollution.

The current permit for LNG Canada, the first [Technical difficulties] should be applied now because it has entered regular operations. Yes, as I said, their permit states 7.8 cubic metres per minute on average per month. For four months, it has been a lot more than this, 17 to 18 times higher.

This is public information, and it has been disclosed to the BC Energy Regulator. I don't know yet what is happening, and I don't know how long they can flare more than what their permit is before something happens.

[Translation]

Senator Aucoin: I would like to ask for clarification on that. Are there any related fines? Or will it continue to be between 129 and 142 cubic metres? Is the government monitoring that? You said that it had been published. Can you give us some information on that?

[English]

Ms. Minet: These are really good questions, and I don't really have answers to this. Currently, the regulator is the BC Energy Regulator, and I am not entirely familiar with how they are going to deal with these increases and this overpassing of the thresholds in terms of flaring, and I don't know how long this is allowed to last.

Le sénateur Aucoin : Vous avez parlé des gaz à effet de serre. Vous avez mentionné que la Colombie-Britannique ne produisait pas assez d'électricité actuellement pour les compresseurs qui servent à compresser le gaz naturel. Donc, quelle énergie est utilisée pour ce faire?

[Traduction]

Mme Minet : C'est le gaz naturel qui sera utilisé pour les compresseurs afin de comprimer le gaz naturel.

[Français]

Le sénateur Aucoin : Je vous remercie. Ce serait moins polluant que le diésel, l'essence ou le charbon.

Ma prochaine question concerne le torchage. Le torchage devrait être d'environ 7,8 mètres cubes, mais durant quatre mois, je crois qu'il était entre 129 et 142 mètres cubes. Pouvez-vous expliquer cela davantage? Ce serait apprécié.

[Traduction]

Mme Minet : Oui. Dans le cadre de la production de gaz naturel, il faut procéder au torchage, et il existe donc des permis de torchage associés aux différentes installations en fonction de la quantité que celles-ci peuvent torcher, car le torchage a également un impact sur la pollution atmosphérique.

Le permis actuel de GNL Canada, le premier [difficultés techniques] devrait être appliqué dès maintenant, car l'installation est entrée en service régulier. Oui, comme je l'ai dit, leur permis stipule une moyenne de 7,8 mètres cubes par minute par mois. Pendant quatre mois, ce chiffre a été beaucoup plus élevé, de 17 à 18 fois supérieur.

Il s'agit d'informations publiques, qui ont été communiquées au BC Energy Regulator. Je ne sais pas encore ce qui se passe, et je ne sais pas combien de temps ils peuvent brûler plus que ce que leur permis autorise avant que quelque chose ne se passe.

[Français]

Le sénateur Aucoin : J'aurais une question de clarification à ce sujet. Est-ce qu'il y a des amendes par rapport à cela? Ou est-ce que cela va continuer de se situer entre 129 et 142 mètres cubes? Est-ce que le gouvernement surveille cela? Vous avez dit que cela avait été publié. Pouvez-vous nous donner des informations à ce sujet?

[Traduction]

Mme Minet : Ce sont de très bonnes questions, et je n'ai pas vraiment de réponses à leur apporter. Actuellement, l'organisme de réglementation est la BC Energy Regulator, et je ne sais pas exactement comment elle va traiter ces augmentations et ce dépassement des seuils en matière de torchage, et je ne sais pas combien de temps cela va durer.

While this is not directly related to an extension of the 50-year licence, I believe it is, because we are hoping to extend the licence permit to facilities, but we have to make sure that they are well regulated on all aspects of them. It's not just in terms of how much gas can be exported. It is also on how much pollution can be generated by those facilities.

Senator Galvez: I was reading your article on the analysis of the flaring activity, and you use a very complex and interesting technology. I was wondering, how easy is it to find these detection systems, and who uses them? Do the corporations that exploit these LNG facilities, do they have them?

Ms. Minet: The data I used for my study is from an instrumentation on a satellite that is operated by NASA, and it is available to the general public, so anyone can access it.

It is not perfect data, because it's only based on satellite, so it's detecting flaring only when the satellite is passing over a facility. But this is information that could be used by anyone if they really wanted to track flaring around the world or at a specific facility.

Senator Galvez: Thank you.

[Translation]

Senator Youance: I would like to hear your thoughts on community adaptation. Does a 50-year contract bind communities for multiple generations? What can be done to ensure the right to reassess contracts? There is already talk about impacts on the health of the communities surrounding liquefied natural gas development areas. Based on your expertise, can you suggest possible contractual mechanisms? How will the communities be able to negotiate with companies?

[English]

Ms. Minet: This is a great question. Thank you.

I think it is difficult to negotiate something when you don't have all the information provided to you. We are lucky that LNG Canada is providing publicly some information on flaring volumes — so the volume of gas they are flaring every month. We actually have data day by day, so this is useful.

However, I want to say that in the community in Kitimat, we also have some air quality monitors to kind of understand what the concentrations are, but those are not perfect, because they don't cover the entire community. Depending on where they are located, they could highlight some air quality issues or not.

Bien que cela ne soit pas directement lié à la prolongation du permis de 50 ans, je pense que cela l'est, car nous espérons prolonger le permis d'exploitation des installations, mais nous devons nous assurer qu'elles sont bien réglementées dans tous les domaines. Il ne s'agit pas seulement de la quantité de gaz qui peut être exportée, mais aussi de la quantité de pollution que ces installations peuvent générer.

La sénatrice Galvez : J'ai lu votre article sur l'analyse de l'activité de torchage, et vous utilisez une technologie très complexe et intéressante. Je me demandais s'il était facile de trouver ces systèmes de détection et qui les utilise. Les entreprises qui exploitent ces installations de GNL en sont-elles équipées?

Mme Minet : Les données que j'ai utilisées pour mon étude proviennent d'un instrument embarqué sur un satellite exploité par la NASA, et elles sont accessibles au grand public, donc tout le monde peut y avoir accès.

Ces données ne sont pas parfaites, car elles sont uniquement basées sur des observations satellitaires, ce qui signifie que le torchage n'est détecté que lorsque le satellite survole une installation. Cependant, ces informations peuvent être utilisées par toute personne souhaitant réellement suivre le torchage dans le monde ou dans une installation spécifique.

La sénatrice Galvez : Merci.

[Français]

La sénatrice Youance : Je voudrais avoir votre avis sur l'adaptation des collectivités. Est-ce qu'un contrat de 50 ans lie les collectivités pour plusieurs générations? Comment leur assurer le droit de réévaluer les contrats? On parle déjà d'impacts sur la santé des communautés environnantes des zones d'exploitation de gaz naturel liquéfié. Selon votre expertise, pouvez-vous nous suggérer des mécanismes contractuels possibles? Comment les communautés pourront-elles négocier avec les compagnies?

[Traduction]

Mme Minet : C'est une excellente question. Merci.

Je pense qu'il est difficile de négocier quelque chose lorsque l'on ne dispose pas de toutes les informations nécessaires. Nous avons la chance que LNG Canada fournisse publiquement certaines informations sur les volumes de torchage, c'est-à-dire le volume de gaz qu'ils torchent chaque mois. Nous disposons en fait de données quotidiennes, ce qui est utile.

Cependant, je tiens à dire que dans la collectivité de Kitimat, nous disposons également de certains moniteurs de la qualité de l'air afin de comprendre les concentrations, mais ceux-ci ne sont pas parfaits, car ils ne couvrent pas l'ensemble de la collectivité. Selon leur emplacement, ils peuvent mettre en évidence certains problèmes de qualité de l'air ou non.

I think for a community to be able to defend themselves or to actually know what they are exposed to, there needs to be a lot more data and studies done on what the impact of the LNG facility is on them. I think we could have more air quality monitoring.

In fact, BC Energy Regulator was doing more air quality monitoring in more locations but they stopped in November 2024 and haven't restarted since. Many physicians have asked to do a comprehensive health impact assessment of all the facilities located in Kitimat, in the Kitimat air shed, because there is a lot of industry there. There is not just LNG Canada. There is soon going to be Cedar LNG. But there are also other manufacturers.

For a community to be able to really understand their impacts, they need to be provided with the data and the studies necessary for it. That shouldn't be just the initial environmental impact assessment that is done at the beginning, or even 10 years before a facility is starting, which is currently the case in Canada.

[Translation]

Senator Youance: Here is the second part of my question. How can we, as senators, incorporate provisions on resilience or periodic review into Bill C-15? Do you have any suggestions or recommendations?

[English]

Ms. Minet: That's a really good question. I believe Bill C-15 is mainly related to export licences, but I think the ability to be able to review the export licence not just based on the flows of LNG going in and out of facilities, but also on the respect of the other permits or regulations associated with this infrastructure could be incorporated to be able to provide some reviews every 10 years or so.

[Translation]

Senator Youance: Thank you.

[English]

The Chair: Other questions? Seeing that we have none, thank you very much for being here, Ms. Minet.

Ms. Minet: Thank you for inviting me.

Je pense que pour qu'une collectivité puisse se défendre ou savoir à quoi elle est exposée, il faut disposer de beaucoup plus de données et d'études sur l'impact de l'installation de GNL sur elle. Je pense que nous pourrions avoir davantage de surveillance de la qualité de l'air.

En réalité, la BC Energy Regulator effectuait davantage de contrôles de la qualité de l'air dans plusieurs endroits, mais elle a cessé ses activités en novembre 2024 et ne les a pas reprises depuis. De nombreux médecins ont demandé qu'une évaluation complète des répercussions sur la santé de toutes les installations situées à Kitimat, dans le bassin atmosphérique de Kitimat, soit réalisée, car il y a beaucoup d'industries dans cette région. Il n'y a pas seulement LNG Canada. Il y aura bientôt Cedar LNG. Mais il y a également d'autres fabricants.

Pour qu'une collectivité puisse vraiment comprendre leurs impacts, elle doit disposer des données et des études nécessaires à cet effet. Il ne devrait pas s'agir uniquement de l'évaluation initiale de l'impact environnemental qui est effectuée au début, ou même 10 ans avant le démarrage d'une installation, comme c'est actuellement le cas au Canada.

[Français]

La sénatrice Youance : Voici le deuxième volet de ma question. Comment pourrions-nous, en tant que sénateurs, intégrer des dispositions de résilience ou de révision périodique dans le projet de loi C-15? Avez-vous des suggestions et des recommandations?

[Traduction]

Mme Minet : C'est une excellente question. Je crois que le projet de loi C-15 concerne principalement les permis d'exportation, mais je pense que la possibilité d'examiner le permis d'exportation non seulement en fonction des flux de GNL entrant et sortant des installations, mais aussi en fonction du respect des autres permis ou réglementations associés à cette infrastructure pourrait être intégrée afin de permettre des examens tous les 10 ans environ.

[Français]

La sénatrice Youance : Merci.

[Traduction]

La présidente : Y a-t-il d'autres questions? Comme il n'y en a pas, je vous remercie beaucoup d'être venue, madame Minet.

Mme Minet : Merci de m'avoir invitée.

The Chair: I wish you all the best of the holiday season.
Thank you.

(The committee adjourned.)

La présidente : Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin
d'année. Merci.

(La séance est levée.)
